



RÈGLEMENT

-Volaille-

Version 2.0

01/08/2020

Table des matières

1	INTRODUCTION	4
2	PRINCIPES DE BASE	5
2.1	Principes généraux	5
2.2	Couplage à Sanitel-Med	6
3	FIL CONDUCTEUR PRODUCTEURS	8
3.1	Introduction	8
3.2	Inscription	8
3.3	Tâches des producteurs	9
3.4	Portail des producteurs	11
3.4.1	Procédure de lancement	11
3.4.2	Fonctionnalités	15
3.4.3	Résumé	17
3.4.4	Enregistrements	18
3.4.5	Lots mis en place	23
3.4.6	Rapports d'exploitation	25
3.4.7	Procurations	26
3.4.8	Données relatives à l'exploitation	28
3.4.9	Données de connexion	30
4	FIL CONDUCTEUR FOURNISSEURS	31
4.1	Introduction	31
4.2	Tâches des fournisseurs	31
4.3	Portail des fournisseurs	33
4.3.1	Procédure d'identification	33
4.3.2	Fonctionnalités	40
4.3.3	Résumé	41
4.3.4	Données enregistrées	42
4.3.4.1	Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement	42
4.3.4.2	Enregistrement de la médication via Excel	45
4.3.4.3	Enregistrement de la médication via les services en ligne	48
4.3.4.4	Modification d'un enregistrement	51
4.3.4.5	Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place	54
4.3.4.6	Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med	54
4.3.5	Mapping	57
4.3.6	Mes prescriptions	60
4.3.7	Mes producteurs	63
4.3.8	Mes rapports	65
4.3.9	Liste des médicaments	65
4.3.10	Mon cabinet/ Mon exploitation	66
4.3.11	Paramètres	67
5	FIL CONDUCTEUR COUVOIRS	68
5.1	Introduction	68
5.2	Compte rendu des tâches du couvoir	68
5.3	Portail du couvoir	69
5.3.1	Fonctionnalités	69

5.3.2	Enregistrement de lots uniques	69
5.3.2.1	Enregistrement d'un lot unique via le formulaire d'enregistrement	70
5.3.2.2	Enregistrement de lots uniques via Excel	71
5.3.2.3	Enregistrement de lots uniques via les services web	75
5.3.2.4	Modification des données du lot.....	77
5.3.2.5	Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place	79
5.3.3	Mappings.....	79
5.3.4	Mon exploitation.....	82
5.3.5	Paramètres	83
6	CONDITIONS D'UTILISATION	84
6.1	Conditions d'utilisation du site internet www.registreab.be	84
6.2	Conditions d'utilisation de l'application en ligne.....	86
6.3	Conditions d'utilisation du logo.....	87
7	POLITIQUE EN MATIERE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE	88
8	HELPDESK	90
9	ANNEXES	91
9.1	Annexe 1A : Explication des champs des enregistrements.....	92
9.2	Annexe 1B : Explication des champs d'enregistrement pour les couvoirs	99
9.3	Annexe 1C : Liste pays d'origine	103
9.4	Annexe 2 : Définitions.....	107
9.5	Annexe 3 : Formulaire de demande d'adhésion producteur de volaille – participation volontaire	110
9.6	Annexe 4 : Formulaire de demande d'adhésion couvoir	111

1 INTRODUCTION

Le 'Registre AB' (voir liste des définitions en annexe 2), développé à l'initiative de Belpork asbl (voir liste des définitions en annexe 2), a pour objectif principal de faire l'inventaire de l'usage d'antibiotiques dans les élevages porcins. Le secteur avicole a suivi la même démarche sous l'impulsion de Belplume asbl (voir liste des définitions en annexe 2). Le 'Registre AB' est dès lors utilisé pour la collecte des données des secteurs avicole et porcin, ainsi que du bétail laitier depuis l'automne 2018.

Les données récoltées sont analysées à intervalles réguliers et intégrées dans un rapport d'exploitation individuel (voir liste des définitions en annexe 2) pour chaque participant (voir liste des définitions en annexe 2). Ce rapport d'exploitation permet aux exploitations participantes de se comparer aux autres participants, le but ultime du projet étant de développer une politique judicieuse et durable en matière d'antibiotiques.

Dans le but d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'utilisation responsable des antibiotiques et de la réduction de leur utilisation, il a été décidé de transférer la gestion du Registre AB à une organisation distincte : Registre AB asbl. Cette structure faîtière rassemble Belpork (secteur porcin), Belplume (secteur avicole) et IKM-Vlaanderen (secteur du bétail laitier).

Depuis le 27.02.2017, la loi impose l'enregistrement des antimicrobiens et des antidiarrhéiques à base d'oxyde de zinc dans le système de collecte des données des autorités fédérales belges dénommé Sanitel-Med (voir liste des définitions en annexe 2). Les enregistrements relatifs aux participants au Registre AB seront couplés au système Sanitel-Med depuis le Registre AB. Des informations détaillées relatives à ce couplage sont présentées au chapitre 2.2. Afin de permettre un couplage optimal, le logiciel du Registre AB a été adapté afin d'en assurer la compatibilité avec Sanitel-Med.

Le présent règlement explique les conditions et règles par rapport à l'utilisation du 'Registre AB'. Le présent règlement annule et remplace tous règlements précédents relatifs au 'Registre AB' ainsi que le fil conducteur pour les fournisseurs et les producteurs. Tout participant est tenu de reconnaître l'autorité du Conseil d'Administration de Belplume asbl. En cas de contentieux éventuels, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles sont compétents. Tout contentieux est soumis au droit belge.

2 PRINCIPES DE BASE

2.1 Principes généraux

- Le 'Registre AB est un logiciel en ligne permettant l'enregistrement et la surveillance de l'usage d'antibiotiques dans les élevages porcins et avicoles.

Le 'Registre AB' pour les volailles comprend un portail pour les couvoirs, un portail pour les fournisseurs et un portail pour les producteurs (voir liste des définitions en annexe 2), chacun disposant de droits et de fonctionnalités spécifiques. Le fil conducteur pour les couvoirs (voir liste des définitions en annexe 2), explique l'utilisation du portail des couvoirs (voir 'fil conducteur couvoirs'). Le fil conducteur pour les producteurs et les fournisseurs (voir liste des définitions en annexe 2) explique l'utilisation du portail des producteurs et des fournisseurs (voir 'fil conducteur fournisseurs' et 'fil conducteur fournisseurs'). Ces différents manuels sont repris dans le présent règlement.
- Tous les produits antibactériens (PAB) et les prémélanges médicamenteux contenant des antibiotiques) doivent être enregistrés dans le 'Registre AB'. Par souci de simplification, tous ces produits sont désignés comme 'médication'.
- L'enregistrement de la médication est effectué par les fournisseurs selon la procédure prévue à cet effet (reprise dans le règlement sous 'Fil conducteur fournisseurs') et à la demande du producteur. Ce dernier est le responsable final de l'enregistrement des antibiotiques.
- Le producteur vérifie régulièrement dans le 'Registre AB' si toute la médication fournie à son exploitation a été dûment enregistrée. Dans le cas contraire, il est tenu d'en informer les fournisseurs concernés.
- En outre sont prévues 4 dates de verrouillage des données (voir la liste des définitions à l'annexe 2) : **les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier**. Les fournisseurs ne pourront plus modifier les enregistrements une fois ces dates de verrouillage des données passées. Le contrôle définitif de tous les enregistrements dans le Registre AB doit par conséquent être effectué par le producteur avant ces dates.
- Sur la base des données collectées, un rapport d'exploitation individuel est rédigé à intervalles réguliers. Ce rapport peut être consulté en ligne par le producteur. Celui-ci en discute ensuite avec son vétérinaire de guidance d'exploitation (voir listes des définitions en annexe 2).
- Par le biais d'une procuration automatique (voir listes des définitions en annexe 2), le cabinet vétérinaire (= CV) auquel appartient le vétérinaire de guidance d'exploitation du producteur a accès au dossier de celui-ci. Ceci permet au CV de consulter la version électronique du rapport d'exploitation de ses producteurs à l'aide du programme en ligne.
- En cas de changement de vétérinaire de guidance, le producteur accorde automatiquement une procuration au nouveau vétérinaire tandis que la procuration du vétérinaire précédent est retirée. Le

producteur peut apporter des modifications par rapport à son vétérinaire de guidance dans le portail qui lui est réservé.

- Le producteur peut également accorder une procuration à d'autres fournisseurs via le portail des producteurs.

2.2 Couplage à Sanitel-Med

- L'enregistrement obligatoire des volailles dans Sanitel-Med s'applique uniquement aux **poules pondeuses et aux poulets de chair**. Seuls les enregistrements d'antibiotiques relatifs à ces animaux cibles seront transmis à Sanitel-Med.
- A partir de l'entrée en vigueur de l'obligation légale d'enregistrement dans Sanitel-Med, un couplage avec Sanitel-Med sera effectué **quatre fois par an**. Ce couplage interviendra chaque fois aux dates de verrouillage des données suivantes : **les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier**. Avant ces échéances, des modifications pourront être apportées aux enregistrements relatifs au trimestre en cours en utilisant l'AB *Register tool*. À chaque date de verrouillage des données, les enregistrements effectués durant le trimestre écoulé seront clôturés et transmis à Sanitel-Med. À partir de ce moment, plus aucune modification ne pourra être apportée. À titre d'exemple, tous les enregistrements relatifs aux mois de janvier, février et mars pourront faire l'objet de modifications jusqu'au 14 avril inclus. À partir du 15 avril, ces données seront couplées et plus aucun changement ne pourra être apporté.
- L'ensemble des enregistrements d'antibiotiques repris dans le Registre AB et portant le même numéro de document (soit le numéro du document d'administration et de fourniture, de la prescription, de la prescription d'aliments médicamenteux ou de la prescription électronique d'aliments médicamenteux) sont, en tant que 'notifications' différentes, regroupés dans Sanitel-Med sous un seul 'document' auquel est attribué un numéro de document déterminé.
- Sur la base de l'unicité du numéro de document, il sera vérifié si certains enregistrements afférents à un document déterminé figurent déjà ou non dans Sanitel-Med. L'objectif est d'éviter des enregistrements doubles dans Sanitel-Med.
- Les enregistrements sont communiqués à Sanitel-Med au nom du vétérinaire fournisseur ou prescripteur. Le numéro d'identification utilisé à cette fin est le 'numéro Sanitel' du vétérinaire. Si aucun 'numéro Sanitel' n'est disponible dans le Registre AB, aucun couplage ne peut être effectué.
- Les enregistrements introduits dans le Registre AB par le fabricant d'aliments composés ou par le pharmacien sur la base d'une prescription sont transmis à Sanitel-Med sur la base du 'numéro Sanitel' du vétérinaire prescripteur.
- Le couplage s'effectue uniquement depuis le Registre AB vers Sanitel-Med et pas dans l'autre sens. Si des modifications sont apportées à des enregistrements repris dans Sanitel-Med, elles ne se

retrouveront PAS automatiquement dans le Registre AB. Dès lors, continuer à enregistrer correctement toutes les données dans le Registre AB reste d'une importance cruciale.

- Par le biais du présent règlement, chaque fournisseur et producteur donne son autorisation pour échanger des données avec Sanitel-Med. Il s'agit de l'ensemble des données qui figurent à l'article 70/1 de l'AR du 31 janvier 2017 modifiant l'arrêté royal du 21 juillet 2016 relatif aux conditions d'utilisation des médicaments par les vétérinaires et par les responsables des animaux. Vous trouverez de plus amples détails à ce sujet au chapitre 7. 'Politique en matière de protection de la vie privée'.
- L'asbl Registre AB ne peut être tenue responsable pour l'exactitude des données ni pour leur transfert dans les délais à Sanitel-Med. La responsabilité finale en la matière incombe encore et toujours aux vétérinaires et éleveurs.
- Les données relatives aux lots ne sont pas transmises à Sanitel-Med.

3 FIL CONDUCTEUR PRODUCTEURS

3.1 Introduction

Les producteurs de volaille peuvent participer au 'Registre AB' par le biais du système de qualité participant, **Belplume**. Les producteurs qui ne disposent pas d'une licence pour le présent cahier des charges peuvent **s'y inscrire sur base volontaire** (voir 3.2. Inscription).

L'enregistrement de toute la médication fournie doit être effectué par le(s) fournisseur(s) des produits. Il existe trois types de fournisseurs, à savoir :

- le cabinet vétérinaire (CV)
- le fabricant d'aliments composés (FAC)
- le pharmacien (PHA)

En tant que producteur, vous êtes tenu de demander à tous vos fournisseurs d'enregistrer la médication fournie par le biais du portail des fournisseurs afin de permettre d'établir un inventaire complet et correct de l'utilisation d'antibiotiques.

Dans le cadre de Belplume, le couvoir belge sera tenu d'enregistrer dans le 'Registre AB' toutes les données concernant les animaux qu'il a mis en place dans votre exploitation. Ces données serviront de base d'identification pour les enregistrements relatifs à votre exploitation réalisés par votre fournisseur.

Si le producteur fait appel à un couvoir étranger qui n'est pas connu dans le registre AB, il doit lui-même enregistrer les lots dans le registre AB via le site internet de Belplume <https://www.belplume.be/AB-Register-1p42.php>.

Le portail des producteurs permet de consulter et de vérifier toutes les données enregistrées. Vous trouverez ci-dessous les explications permettant d'accéder aisément au portail des producteurs, les fonctionnalités qu'il comporte ainsi que les tâches qui vous incombent.

3.2 Inscription

Les producteurs qui disposent d'une licence pour Belplume sont automatiquement affiliés au 'Registre AB'. Ils ne doivent pas suivre de procédure d'adhésion spécifique étant donné qu'ils sont automatiquement intégrés dans le système dès leur adhésion au système de qualité de Belplume.

Les producteurs qui ne disposent pas d'une licence pour Belplume, peuvent s'affilier au 'Registre AB' sur base volontaire à l'aide du formulaire de demande d'adhésion (voir annexe 3). Appliquez la procédure suivante à cet effet :

- Complétez et signez le formulaire de demande d'adhésion et renvoyez-le au secrétariat de Belplume asbl par courriel ou courrier postal.
- Dès que Belplume asbl est en possession du formulaire de demande d'adhésion dûment complété et signé, l'aviculteur reçoit par e-mail la confirmation de l'activation de son compte dans le Registre AB.
- Après avoir parcouru la procédure de lancement telle que décrite dans le présent règlement, il pourra utiliser le logiciel et les services adjoints.
- Pour les participants Belplume, la cotisation annuelle pour l'utilisation du Registre AB est intégrée dans leur cotisation Belplume et facturée par l'organisme de contrôle et de certification au moment de la facturation des frais d'audit. La cotisation annuelle des participants qui ne sont pas affiliés à un système de qualité et qui participent au Registre AB sur base volontaire sera perçue au début de chaque année calendrier. Les cotisations versées ne seront pas remboursées en cas d'arrêt d'utilisation du Registre AB. Belplume asbl se réserve le droit d'annuler la participation au 'Registre AB' en cas de manque de paiement de la cotisation annuelle dans les délais. Le montant peut être revu chaque année. Le cas échéant, les participants en seront informés.

L'éleveur peut mettre fin à sa participation à tout moment par notification écrite. Belplume asbl en confirmera la réception par écrit. Les cotisations versées ne sont pas remboursées en cas d'arrêt d'utilisation du 'Registre AB'.

3.3 Tâches des producteurs

- Procédure de lancement : Le producteur ne doit activer son compte qu'une seule fois en suivant la procédure de lancement. Lors de la procédure de lancement, les coordonnées de l'entreprises sont vérifiées et éventuellement complétées.
- Enregistrements d'antibiotiques : Le producteur contrôle régulièrement, et assurément avant chaque date de verrouillage des données, la correction et la complétude des enregistrements d'antibiotiques. Les erreurs sont signalées au(x) fournisseur(s) concerné(s). Le producteur n'est pas habilité à les corriger lui-même.
- Lots mis en place : le producteur vérifie régulièrement si tous les lots mis en place sont correctement enregistrés dans le Registre AB. Les lots incorrects ou manquants sont signalés au(x) couvoir(s) concerné(s). Le producteur ne peut pas apporter de modifications aux lots mis en place. Si le producteur fait appel à un couvoir étranger qui n'est pas connu dans le Registre AB, il doit lui-même enregistrer le ou les lots dans le Registre AB via le site web de Belplume <https://www.belplume.be/AB-Register-1p42.php>
- Rapports d'exploitation : Le producteur reçoit à intervalles réguliers un rapport d'exploitation comprenant une analyse de l'utilisation d'antibiotiques dans son exploitation. Le producteur en discute ensuite avec son vétérinaire de guidance d'exploitation.

- Mes données : Le producteur assure la mise à jour des données relatives à son exploitation et signale les éventuelles modifications au helpdesk.
- Procurations : Le CV dont relève le vétérinaire de guidance d'exploitation peut consulter le dossier de ses producteurs via la procuration automatique attribuée à son vétérinaire de guidance d'exploitation. Le producteur peut en outre permettre à d'autres fournisseurs de consulter son dossier, en leur donnant une procuration.

3.4 Portail des producteurs

3.4.1 Procédure de lancement

Pour avoir accès au 'Registre AB', vous devrez préalablement passer par la page de lancement (procédure non-récurrente) afin d'activer votre compte. Voici la démarche à suivre :

1. Surfez vers www.registreab.be. Nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Google Chrome afin d'assurer un confort d'utilisation optimal.

Bienvenue

Développé à l'initiative de Belpork asbl, le 'Registre AB' doit permettre l'établissement d'un inventaire de l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage porcin afin d'aboutir à une politique durable en matière d'antibiotiques. Les données relatives à l'utilisation des AB sont collectées et analysées par le biais du Registre AB. Le Registre AB offre une meilleure vue sur l'utilisation d'antibiotiques par exploitation tout en offrant la possibilité de faire une comparaison entre les exploitations.

FOURNISSEURS

Le Registre AB est accessible à trois types de fournisseurs : les vétérinaires, les fabricants d'aliments composés pour animaux et les pharmaciens. Le fournisseur est tenu de registrer tous les antibiotiques fournis aux éleveurs porcins participants et peut, moyennant l'autorisation du producteur, consulter les rapports d'exploitation.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous. Enregistrez-vous en tant que fournisseur pour obtenir l'accès au logiciel en ligne.

[PLUS D'INFO](#) [CONNEXION FOURNISSEUR](#)

PRODUCTEURS

Le Registre AB est accessible aux éleveurs porcins affiliés à l'un des systèmes de qualité participants. Par le biais du Registre AB, le producteur peut consulter tous les enregistrements relatifs à son exploitation ainsi que les rapports d'exploitation. Il peut également donner son autorisation numérique aux fournisseurs leur permettant de consulter les rapports d'exploitation.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous. Enregistrez-vous en tant que producteur pour obtenir l'accès au logiciel en ligne.

[PLUS D'INFO](#) [CONNEXION PRODUCTEUR](#)

2. Cliquez sur le bouton 'connexion producteur' sous l'onglet 'producteur' pour accéder au portail des producteurs. La page d'accueil apparaît automatiquement.



3. Cliquez sur '**Demander un mot de passe**' entrez votre numéro d'entreprise¹ et cliquez sur '**Envoyez-moi mes données**'

Vous recevrez ensuite un courriel contenant un lien qui vous permettra de réinitialiser votre mot de passe.

4. Cliquez sur le lien que vous avez reçu par courriel, puis choisissez un nouveau mot de passe.
5. Effectuez la procédure de lancement en contrôlant les coordonnées de base (adresse et données relatives à l'exploitation) de votre entreprise, et en les complétant éventuellement. Vous serez également invité à choisir un nouveau mot de passe, que vous pouvez déterminer vous-même, mais qui doit comprendre au moins 8 caractères, dont au moins une lettre majuscule, une lettre minuscule et un chiffre

¹ Le numéro d'établissement est une version abrégée du numéro de troupeau. Il s'agit du numéro de troupeau, mais n'est pas précédé des lettres 'BE' et n'est pas suivi des 4 derniers chiffres faisant référence à l'espèce cible, par exemple 0301..

Vérifiez et complétez vos informations

Vérifiez les informations ci-dessous et complétez-les si nécessaire avant de travailler avec le Registre AB.

Données de correspondance

 Attention, ces coordonnées seront utilisées pour la correspondance

Numéro d'établissement	10101010
Langue *	<input type="text" value="Français"/>
Nom *	<input type="text" value="Jacques Leroy"/>
Adresse électronique *	<input type="text" value="helpdesk@abregister.be"/>

Cette adresse électronique sera utilisée par le Registre AB pour vous envoyer les courriels standardisés. Ces courriels peuvent contenir des informations confidentielles et strictement personnelles concernant l'utilisation d'antibiotiques dans votre exploitation. Choisissez donc cette adresse électronique avec prudence.

Données d'identification

Nom d'utilisateur	10101010	<input type="radio"/> répétez le mot de passe
Mot de passe *	<input type="password"/>	<input type="radio"/> 1 majuscule
Répéter le mot de passe *	<input type="password"/>	<input type="radio"/> 1 minuscule
		<input type="radio"/> 1 chiffre
		<input type="radio"/> min. 8 caractères

Je confirme avoir pris connaissance du Règlement 'Registre AB' sur lequel je marque mon accord. Je marque également mon accord par rapport aux éventuelles modifications apportées à ce document suite aux décisions prises par le Conseil d'Administration de Registre AB asbl. Je déclare avoir pris connaissance du fait que toute modification me sera communiquée à l'adresse e-mail susmentionnée.

CONTINUER

Avez-vous besoin d'aide ? Envoyez un courriel à helpdesk@abregister.be ou appelez le helpdesk : [02 552 81 19](tel:025528119)

6. Cliquez ensuite sur 'Volaille'

✓ Bienvenue sur Registre AB, AB-Register test Accueil Quitter

Numéro d'établissement: 01234567

Sélectionnez ci-dessous l'entreprise

Porcs Volaille

Ou gérez votre compte ci-dessous:



Données de connexion

7. Complétez les coordonnées de vos troupeaux de volaille.

AB Register Home Quitter

Vérifiez et complétez vos informations

Veuillez compléter ci-dessous les données relatives à votre troupeau de volailles.

Coordonnées de l'exploitation avicole

Numéro d'établissement 01234567

Nom d'entreprise * Jef Plum

Responsable sanitaire * Xavier Laporte

E-mail * helpdesk@abregister.be

Téléphone * 02 552 81 19

Fax

Adresse de correspondance * Koning Albert II laan 35
1030 Brussel
Belgique

Adresse de l'exploitation * Koning Albert II laan 35
1030 Brussel
Belgique

Pays * Belgique

Numéro de TVA * 0123456789

Numéro Belplume -

Veuillez préciser qui est votre vétérinaire d'établissement.

Vétérinaire / PMV Van Heupen Laurien

Accepte la politique de confidentialité de Belplume, dont la version la plus récente est disponible sur le site internet www.belplume.be.

CONTINUER

Avez-vous besoin d'aide ? Envoyez un courriel à helpdesk@abregister.be ou appelez le helpdesk : 02 552 81 19.

8. Contrôlez soigneusement l'adresse e-mail fournie. Cette adresse sera utilisée pour la correspondance ultérieure et l'envoi des rapports d'exploitation. L'asbl Register AB ne peut être tenue pour responsable de la perte d'informations si l'adresse e-mail fournie par le producteur n'était pas correcte.

Vous recevrez par courrier électronique la confirmation que vous avez parcouru avec succès la procédure de lancement et que vous avez désormais accès au Register AB.

3.4.2 Fonctionnalités

Lorsque vous vous connectez au portail des producteurs, la page d'accueil s'ouvre. Dans cette page d'accueil, vous pouvez cliquer sur l'espèce animale dont vous voulez consulter les informations. Dans le bas de la page, vous trouverez un bouton vous permettant d'accéder aux données de connexion (voir 3.4.9).

Le Register AB est utilisé pour plusieurs espèces animales.

Les producteurs de volaille verront seulement apparaître le bouton donnant accès au troupeau de volaille dans leur portail.

En cliquant sur le troupeau, vous pouvez consulter les fonctionnalités suivantes :

The screenshot shows the top navigation bar with a checkmark icon, the text "Bienvenue sur Registre AB, AB-Register test", a grid icon, "Accueil", and a circular arrow icon, "Quitter". Below this, the text "Numéro d'établissement: 01234567" is displayed. The main content area has the heading "Sélectionnez ci-dessous l'entreprise" and two buttons: "Porcs" (with a pig icon) and "Volaille" (with a chicken icon). A red arrow points to the "Volaille" button. Below the buttons is the text "Ou gérez votre compte ci-dessous:" and a button labeled "Données de connexion". At the bottom of the page, there is a footer with "Une initiative de Registre AB asbl" and "NL | FR".

Indiquez l'espèce souhaitée pour obtenir l'accès au portail qui lui correspond.

The screenshot shows the top navigation bar with a checkmark icon, "AB Register > Volaille", a grid icon, "Home", and a circular arrow icon, "Quitter". Below this is a green navigation bar with six menu items: "Résumé" (with a list icon), "Enregistrements" (with a checkmark icon), "Lots mis en place" (with a pig icon), "Rapports d'exploitation" (with a bar chart icon), "Procurations" (with a padlock icon), and "Données d'exploitation" (with a document icon).

- **Résumé** : la liste des nouveaux enregistrements, mises en place et rapports d'exploitation depuis votre connexion précédente.
- **Enregistrements** : la liste de tous les enregistrements d'antibiotiques relatifs à votre exploitation. Cette liste vous permet de consulter et de vérifier les enregistrements, et de notifier les erreurs éventuelles.
- **Lots mis en place** : la liste des lots mis en place au sein de votre entreprise. Cette liste vous permet de consulter et de vérifier les informations enregistrées, et de notifier les erreurs éventuelles.
- **Rapports d'exploitation** : la liste des rapports d'exploitation établis sur la base des informations communiquées.

- **Procurations** : la liste des procurations automatiques et accordées. Il est possible d'accorder ou de retirer des procurations.
- **Coordonnées de l'exploitation** : elles doivent être à jour en tout temps.

Les différentes fonctionnalités sont expliquées en détail dans le présent manuel.

3.4.3 Résumé

La page 'Résumé' vous donne accès à plusieurs listes :

- **Les nouveaux enregistrements depuis la dernière connexion**

Cliquez sur 'Voir tous les enregistrements' pour accéder à la page 'Enregistrements'

- **Les lots mis en place depuis la dernière connexion**

Cliquez sur 'Voir tous les lots mis en place' pour accéder à la page 'Lots mis en place'

- **Les rapports non consultés**

Rapport d'exploitation	Période d'enregistrement	Reçu le	Statut	Plan d'action
938360301.2018.P2	01-04-2017 31-03-2018	12-10-2018		

3.4.4 Enregistrements

Afin d'avoir la certitude que tous les médicaments fournis ont été effectivement enregistrés pour votre exploitation, vous êtes tenu de vérifier les enregistrements pour votre exploitation chaque fois, et assurément avant chaque date de verrouillage des données, via l'onglet « Enregistrements ».

Vous pouvez effectuer des recherches à l'aide de plusieurs critères spécifiques.

The screenshot shows the 'Enregistrements' section of a software interface. At the top, there is a navigation bar with icons for 'Résumé', 'Enregistrements' (selected), 'Lots mis en place', 'Rapports d'exploitation', 'Procurations', and 'Données d'exploitation'. Below the navigation bar, the 'Enregistrements' title is displayed with a green checkmark icon. The main area contains search filters: 'Livraison de:' with a date '06-08-2019' and a calendar icon, 'jusqu'à:' with a calendar icon, and 'Mot clé:' with an empty text box. A blue link 'Recherche étendue' is visible. A green 'RECHERCHE' button is located below the filters. The results section shows '5 résultats trouvés' and a table with the following data:

Ref.	Livraison	Etable	Médicament	Quant.	Espèce cible	Cabinet/Société
1109923-PO	16-07-2020	5	● HYDRODOXX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Van Heupen NV
1109919-PO	14-07-2020	1	● AIVLOSIN KIPPEN/KALKOENEN 625 mg/g gran. oplosb. po 40 g	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Imengine


Vous pouvez rapidement effectuer une recherche en fonction de la date de livraison ou d'un mot-clé.

D'autres critères de recherche apparaissent lorsque vous cliquez sur 'Recherche étendue'

This screenshot shows the 'Enregistrements' section with advanced search filters. The 'Livraison de:' field is set to '06-08-2019'. The 'Etable:' dropdown is set to 'Tous'. The 'Code couleur AMCRA:' dropdown is set to 'Sélectionner...'. The 'Fournisseur:' dropdown is set to 'Tous'. The 'Réf. Sanitel:' and 'Numéro de lot unique:' fields are empty. The 'Médicament:' field contains the text 'Rechercher par nom, code CNK ou cli-ext...'. The 'Numéro de référence:' field is empty. The 'Espèce cible:' dropdown is set to 'Tous'. The 'Statut Sanitel:' dropdown is set to 'Tous'. A green 'RECHERCHE' button is located at the bottom left of the filter area.

Cette fonctionnalité vous permet de rechercher les poulaillers dans lesquels un médicament a été administré, ainsi que le code couleur AMCRA, le fournisseur, la référence Sanitel-Med, le numéro de lot unique, le médicament administré, le numéro de référence dans le Registre AB, l'espèce cible et le Statut Sanitel.

En cliquant sur le numéro de référence d'un enregistrement, vous voyez apparaître les détails de l'enregistrement.

Ref.	Livraison	Etable	Médicament	Quant.	Espèce cible	Cabinet/Société
 1109923-PO	16-07-2020	5	● HYDRODOXX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Van Heupen NV
1109919-PO	14-07-2020	1	● AIVLOSIN KIPPEN/KALKOENEN 625 mg/g gran. oplosb. po 40 g	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Imengine
1109918-PO	13-07-2020	2	● AIVLOSIN KIPPEN/KALKOENEN 625 mg/g gran. oplosb. po 40 g	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Imengine
1109907-PO	25-05-2020	4	● DOXX-SOL pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Poules pondeuses d'élevage	Van Heupen NV

Les données suivantes sont reprises en détail : la date de livraison, le type de médicament (produit livré) ainsi que le code couleur AMCRA et le code spécifique du médicament (le code cti-ext pour les médicaments belges ou le code CIP pour les médicaments français), la quantité livrée, le cabinet, le vétérinaire, l'animal cible, l'indication d'utilisation, le type de document, le numéro du document et les coordonnées du fournisseur, ainsi que les informations concernant le lot qui fait l'objet de l'enregistrement (nombre d'animaux, éleveur, numéro de lot unique et date de mise en place).

'Indication d'utilisation' n'est pas un champ obligatoire. Il est parfaitement possible que votre fournisseur ne l'ait pas rempli. Ceci ne constitue aucun problème.



Détail de l'information enregistrée (ref. 1109923-PO)

Type de document	Document d'administration et de fourniture
Numéro de document	0000011111
Livraison le	16-07-2020
Etable	5
Espèce cible	Poulets (à rôtir)
Médicament	● HYDRODOXX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg (cti-ext. 379373-01)
Quantité	1 conditionnement(s)
Indication d'utilisation	Entéroccocose
Cabinet	CV Van Heupen NV
Vétérinaire	Laurien Van Heupen (N0123)


Lot mis en place introduit par le couvoir

Eleveur	Test
Numéro de lot unique	BE01234567-0305/2020_07_16
Date de mise en place	2020-07-16
Nombre d'animaux	40000

L'enregistrement est-il erroné ? [Signalez-le nous.](#)

Enregistré le 16-07-2020

Si vous constatez que l'enregistrement n'est pas correct, vous pouvez le signaler au fournisseur en cliquant sur le bouton 'Signalez-le nous'. À l'écran apparaît alors une fenêtre présentant un champ où vous pourrez indiquer l'erreur constatée (par exemple, le nombre de conditionnements enregistrés est erroné, vous n'avez pas réceptionné ce produit, erreur par rapport à l'animal cible, ...).

 **Détail de l'information enregistrée** (ref. 1109923-PO)

Type de document	Document d'administration et de fourniture
Numéro de document	0000011111
Livraison le	1
Etable	5
Espèce cible	F
Médicament	
Quantité	1
Indication d'utilisation	E
Cabinet	C
Vétérinaire	L
Lot mis en place introduit par	
Eleveur	T
Numéro de lot unique	E
Date de mise en place	2020-07-16
Nombre d'animaux	40000

Signalez un enregistrement erroné

Vous pouvez indiquer dans le champ texte ci-dessous de quel type d'erreur il s'agit (p.ex. le nombre d'emballages enregistrés est incorrect, vous n'avez pas reçu ce produit, ...)

Madame, Monsieur,

Enregistrement 1109923-PO est incorrect. Veuillez vérifier.

Ce courriel sera envoyé au fournisseur Van Heupen NV.

ENVOYER LA NOTIFICATION ou [Annuler](#)

Dès la réception de votre remarque, le fournisseur recevra un courriel l'invitant à corriger l'erreur. Une copie de ce courriel vous sera adressée mais vous-même n'avez plus d'autre démarche à entreprendre. Après avoir signalé l'erreur, il est préférable de vérifier qu'elle a été corrigée.

Dans l'écran de détail de l'enregistrement, vous pouvez également consulter l'historique du couplage à Sanitel-Med.

Vous pouvez ainsi vérifier quels enregistrements ont déjà fait l'objet d'un couplage à Sanitel-Med, à quel moment le couplage est intervenu et quel 'numéro de référence Sanitel' (= 'Notification ID' et 'Document ID' dans Sanitel-Med) leur a été attribué lors du couplage.

Certains enregistrements peuvent être bloqués par Sanitel-Med (parce que le vétérinaire prescripteur n'est par exemple pas connu dans le Registre AB). Un point d'exclamation apparaîtra alors en regard de ces

enregistrements. En consultant l'écran de détail de ces enregistrements, vous pourrez alors prendre connaissance des raisons qui ont entraîné l'échec du couplage. Votre vétérinaire en sera également informé dans son portail. Il importe que ces enregistrements soient adaptés par votre vétérinaire de telle sorte qu'ils puissent par la suite être effectivement couplés à Sanitel-Med.

AB Register > Porcs (BE1111111-0201) Home Quitter

Résumé Enregistrements Rapports d'exploitation Procurations Données relatives à l'exploitation

Enregistrements

Mot clé: Ref.:

Médicament: Espèce cible:

Fournisseur: Code couleur AMCRA:

Livraison de: jusqu'à:

RECHERCHE

3 résultats trouvés

Ref.	Médicament	Quant.	Cabinet/Société	Espèce cible	Livraison
93744-PI	DRAXXIN 25 mg/ml opl. inj. 100 ml	1 emballage(s)	CV Belpork asbl	PC	05-12-2016 ✓
93743-PI	DOXX-SOL pdr oplosb. po 1 kg	2 emballage(s)	CV Belpork asbl	PC	26-12-2016 !
93747-PI	LINCOCIN 100 mg/ml opl. inj. 100 ml	1 emballage(s)	CV Belpork asbl	PC	26-12-2016 !

Cet enregistrement n'a pas pu être envoyé à Sanitel-MED. Ce numéro de document est déjà enregistré.

AB Register > Porcs (BE1111111-0201) Home Quitter

Résumé Enregistrements Rapports d'exploitation Procurations Données relatives à l'exploitation

< Retour à 'Détail de l'information enregistrée'

Détail de l'information enregistrée (ref. 91234-PI) > Historique des modifications

Historique

Le 22 Mars, 2017 par [Connexion automatique Sanitel-MED] à 16h43

Sanitel-MED 'Document ID'	>	6587
Sanitel-MED 'Notification ID'	>	1396523558
Sanitel-Med status	>	Envoyé

Le 16 Février, 2017 par Jan Janssens à 16:53

Livraison le	29-12-2016	>	14-12-2016
Type de document	>	Document d'administration et de fourniture	
Numéro de document	>	201653241	

Une Initiative de Belpork asbl NL | FR

3.4.5 Lots mis en place

Les lots sont mis en place par le couvoir qui livre les animaux à vos poulaillers. Lors de l'enregistrement des antibiotiques, il est important que ceux-ci soient liés au lot correspondant. Il est dès lors important que vous vérifiiez régulièrement les lots mis en place au sein de votre troupeau et que vous signaliez à temps tout lot manquant ou erronément enregistré.

The screenshot shows the 'Lots mis en place' section of the AB Register application. The navigation bar includes 'Résumé', 'Enregistrements', 'Lots mis en place', 'Rapports d'exploitation', 'Procurations', and 'Données d'exploitation'. The search form contains the following elements:

- Title: Lots mis en place
- Date de mise en place de: 24-08-2019
- Jusqu'à: (empty field)
- Mot clé: (empty field)
- Link: Recherche étendue
- Button: RECHERCHE
- Result: Aucun lot trouvé.

Comme pour les enregistrements, vous pouvez effectuer une recherche rapide en fonction de la date de mise en place ou d'un mot-clé. En cliquant sur 'Recherche étendue', vous pouvez étendre les critères de recherche au couvoir, au poulailler, à l'espèce cible, au numéro de lot unique ou au numéro UL.

The screenshot shows the 'Lots mis en place' section of the AB Register application in the 'Recherche étendue' view. The search form contains the following elements:

- Title: Lots mis en place
- Date de mise en place de: 26-08-2019
- Jusqu'à: (empty field)
- Mot clé: (empty field)
- Eleveur: Tous
- Etable: Tous
- Espèce cible: Tous
- Numéro de lot unique: (empty field)
- Numéro UL: (empty field)
- Button: RECHERCHE

En cliquant sur un numéro de lot unique, vous pouvez consulter le détail de toutes les informations concernant ce lot : numéro de lot unique, le couvoir, le poulailler, la date de mise en place, le nombre d'animaux, l'espèce cible et l'âge.

Numéro de lot unique	Date de mise en place	Etable	Nombre	Espèce cible	Eleveur
BE01234567-0308/2020_07_18	18-07-2020	8	20000	Parents d'élevage pour rôtissage	Test
BE01234567-0306/2020_07_18	18-07-2020	6	20000	Parents d'élevage pour rôtissage	Test
BE01234567-0305/2020_07_16	16-07-2020	5	40000	Parents d'élevage pour rôtissage	Test
BE01234567-0302/2020_07_12	12-07-2020	2	40000	Poulets (à rôtir)	Test
BE01234567-0301/2020_07_01	01-07-2020	1	40000	Poulets (à rôtir)	Test



Détail du lot (UL-32465)

Eleveur	Test
Numéro de lot unique	BE01234567-0301/2020_05_22
Etable	1
Date de mise en place	22-05-2020
Nombre d'animaux	20000
Espèce cible	Poulets (à rôtir)
Age	Poussins d'un jour

Veillez nous le signaler si une erreur est intervenue par rapport au lot mis en place. [Signalez-le nous.](#)

Si vous constatez des erreurs par rapport à un lot, vous pouvez les signaler au couvoir en cliquant sur le bouton 'Signalez-le nous'. Le champ de texte ci-dessous apparaît. Vous pouvez y indiquer l'erreur (par exemple : le nombre d'animaux est erroné, l'espèce cible n'est pas correcte, etc.).

Après avoir soumis votre commentaire, le couvoir recevra un courriel lui demandant de corriger l'erreur. Vous recevrez une copie de ce courriel pour confirmer son envoi. En attendant, aucune intervention n'est attendue de votre part, même si vous ne devez pas oublier de vérifier si la correction a bel et bien été effectuée.

Si vous faites appel à des couvoirs étrangers qui ne sont pas connus, le producteur doit lui-même enregistrer ces lots via le formulaire sur le site de Belplume <https://www.belplume.be/AB-Register-1p42.php>.

3.4.6 Rapports d'exploitation

Tous les enregistrements collectés sont transmis par l'asbl Registre AB de manière codée (et anonymisée) à l'unité scientifique au sein d'AMCRA asbl. Les données sont analysées par numéro d'exploitation et un rapport d'exploitation individuel est rédigé à des intervalles fréquents. Ce rapport vise à améliorer la guidance ultérieure de l'exploitation. Examinez ce rapport avec votre vétérinaire de guidance, celui-ci étant le mieux placé pour vous conseiller concernant l'utilisation justifiée et durable des médicaments dans votre exploitation.

Dès qu'un nouveau rapport d'exploitation est disponible, vous en êtes informé par courriel. Sous l'onglet 'rapports d'exploitation', vous pouvez consulter en permanence les rapports relatifs à votre exploitation.

Par rapport d'exploitation un statut de rapport vert, rouge ou un statut 'Rapport d'erreur' est attribué (voir liste des définitions en annexe 2). En fonction du cahier des charges auquel vous participez, des mesures peuvent être couplées à un statut rouge. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le cahier des charges en question

AB Register > Volaille Home Quitter

Résumé Enregistrements Lots mis en place **Rapports d'exploitation** Procurations Données d'exploitation

Rapports d'exploitation

5 résultats trouvés

Rapport d'exploitation	Période d'enregistrement	Reçu le	Statut du rapport	Plan d'action
938360301.2019.P1	01-04-2018 31-03-2019	19-06-2019	✓	✓
938360301.2018.P4	01-01-2018 31-12-2018	10-04-2019	✓	✓
938360301.2018.P2	01-07-2017 30-06-2018	31-10-2018	✓	✓
97828.2018.P1	01-07-2017 30-06-2018	30-10-2018	✓	✓
938360301.2018.P2	01-04-2017 31-03-2018	12-10-2018	✓	✓

Le chapitre 'Rapport périodique' du manuel d'utilisation explique comment interpréter le rapport d'exploitation. Vous pouvez télécharger le document sur le site internet www.registreab.be.

3.4.7 Procurations

Le portail des producteurs vous permet de gérer vos procurations. Le fournisseur qui a une procuration pour votre exploitation peut consulter toutes les données enregistrées pour votre exploitation, ainsi que les rapports d'exploitation. Ces informations peuvent être utiles dans le cadre de la guidance d'exploitation.

Il y a d'une part les procurations que vous pouvez accorder à certains fournisseurs (un fabricant d'aliments composés, par exemple), et d'autre part la procuration accordée automatiquement au CV de votre vétérinaire de guidance.

AB Register > Volaille

Résumé Enregistrements Lots mis en place Rapports d'exploitation **Procurations** Données d'exploitation

Procurations accordées [AJOUTER PROCURATION](#)

Aucune procuration n'a été trouvée

Vétérinaire d'exploitation/PMV avec procuration automatique [MODIFIER](#)

Nom	Numéro d'ordre	Type	Cabinet	Adresse
Van Heupen Laurien	N0123	Personne physique	Van Heupen NV	Meir 50 - 2000 Antwerpen

- Procurations accordées :

Vous pouvez ajouter des procurations ici, en cliquant sur le bouton 'Ajouter procuration'. Sur la base du nom ou du numéro d'identification du cabinet vétérinaire ou de l'entreprise, ou sur la base du numéro d'ordre du vétérinaire, vous pouvez indiquer un fournisseur dans le système.

Résumé Enregistrements Lots mis en place Rapports d'exploitation **Procurations** Données d'exploitation

< Retour vers 'Procurations'

Ajouter procuration

Cabinet/Société

[SAUVEGARDER](#) ou [Annuler](#)

Vous pouvez retirer une procuration en supprimant le fournisseur de la liste. Pour ce faire, cliquez sur « Supprimer » à droite dans la fenêtre, au niveau du fournisseur concerné.

- Vétérinaire de guidance d'exploitation avec procuration automatique

Vous trouverez ici le nom du vétérinaire agréé avec lequel vous avez conclu un contrat pour la guidance d'exploitation.

Ces données sont demandées lors de la procédure de lancement. Ce vétérinaire et le CV pour lequel il travaille reçoivent une procuration automatique pour votre exploitation.

Lorsqu'un autre vétérinaire de guidance d'exploitation est désigné, vous devez enregistrer ce changement en cliquant sur le bouton « Modifier ». Vous pouvez alors sélectionner un autre vétérinaire par le biais de son nom ou de son numéro d'ordre. Votre nouveau vétérinaire de guidance d'exploitation et son CV reçoivent alors automatiquement une procuration, et la procuration du vétérinaire de guidance d'exploitation précédent est retirée.

3.4.8 Données relatives à l'exploitation

L'onglet 'Données relatives à l'exploitation' vous permet de vérifier l'exactitude des données de base concernant votre exploitation.

Au cas où vous constateriez des erreurs, vous pouvez communiquer les corrections par téléphone ou par courriel au helpdesk, après quoi ces adaptations seront intégrées dans la base de données.

L'onglet 'Données relatives à l'exploitation' comprend deux volets, à savoir :

- Données d'exploitation :

Coordonnées (nom d'entreprise, numéro de téléphone, numéro de fax, adresse postale, adresse électronique, numéro de TVA,) et informations relatives au troupeau (numéro Belplume, nombre de troupeaux).

Veillez à ce que votre adresse électronique soit toujours correcte. Elle constitue le canal de communication principal entre le gestionnaire du 'Registre AB' et vous-même.



Données d'exploitation Volaille

Nom d'entreprise	Jef Plum	Responsable sanitaire	Xavier Laporte
Téléphone	02 552 81 19	Fax	-
Adresse de correspondance	Koning Albert II laan 35 1030 Brussel BE	Adresse de l'exploitation	Koning Albert II laan 35 1030 Brussel BE
Adresse électronique	helpdesk@abregister.be	Numéro de TVA	BE0123456789


Langue	Français	Numéro Belplume
Nombre de troupeaux	1	

Contactez l'asbl Belplume au cas où vos informations générales sont incorrectes.
Envoyez un courriel à info@belplume.be ou appelez 02/552 80 54.


- Liste des troupeaux :

Dans cette partie des données de l'exploitation, vous devez identifier tous les poulaillers d'un troupeau donné. Il est primordial que cela se fasse **par TROUPEAU**. Vous pouvez ajouter ou supprimer des poulaillers.

Lorsque vous ajoutez des poulaillers, vous devez renseigner la capacité maximale, la surface et l'espèce cible. Un nouveau numéro de troupeau est automatiquement créé pour chaque poulailler dans le Registre AB.


Liste des troupeaux

+

numéro de troupeau	Numéro de poulailler	Capacité max.	Superficie	Espèce cible	Ajouté	Supprimer
BE01234567-0301	1	30000	2000m ²	Poulets (à rôtir)	04-08-2020	

Il est crucial, pour une traçabilité correcte de la médication, que la liste des poulaillers corresponde à tout moment avec la situation dans l'exploitation.

Les spécifications de Belplume obligent le fabricant à conserver le même numéro de stylo que le dernier chiffre du numéro de saisie.

Si le fabricant ajoute une pièce jointe, le numéro du stylo est généré automatiquement.

Le producteur s'assure que le fournisseur et la société de forçage sont à tout moment conscients de la numérotation correcte du stylo dans le registre AB.

Le cahier des charges de Belplume oblige le fabricant à utiliser le même numéro de poulailler en tant que dernier chiffre du numéro de troupeau.

Dès que le fabricant ajoute un numéro de troupeau, le système génère automatiquement un numéro de poulailler.

Le producteur s'assure que le fournisseur et le couvoir sont à tout moment informés de la numérotation exacte des poulaillers dans le Registre AB.

3.4.9 Données de connexion

Le bouton 'Données de connexion' vous donne accès à vos données de connexion et vous offre la possibilité de modifier votre mot de passe. Pour ce faire, appuyez sur le bouton 'Modifier le mot de passe'. Cette page ne permet que de modifier votre mot de passe. Si les autres informations ne sont pas correctes, veuillez contacter le helpdesk du Registre AB.

Bienvenue sur Registre AB, AB-Register test

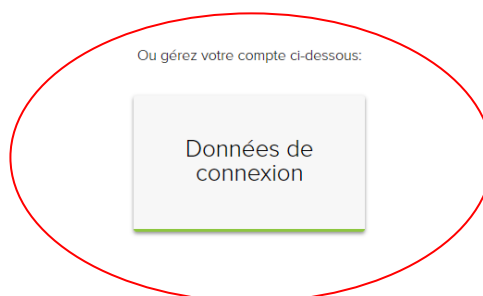
Accueil Quitter

Numéro d'établissement: 01234567

Sélectionnez ci-dessous l'entreprise



Ou gérez votre compte ci-dessous:



4 FIL CONDUCTEUR FOURNISSEURS

4.1 Introduction

Le 'Registre AB' Volaille comprend un portail pour les fournisseurs, un portail pour les producteurs et un portail pour les couvoirs, chacun prévoyant des droits et des fonctionnalités spécifiques. Le fil conducteur pour les fournisseurs explique l'utilisation du portail des fournisseurs. Pour les producteurs et les couvoirs, un manuel distinct est prévu.

L'enregistrement en ligne de toute médication fournie doit être effectué par le(s) fournisseur(s) à la demande des producteurs. Il existe trois types de fournisseurs, à savoir :

- le cabinet vétérinaire (CV)
- le fabricant d'aliments composés (FAC)
- le pharmacien (PHA)

Les vétérinaires prescripteurs doivent eux aussi s'enregistrer dans le Registre AB.

Le manuel vous explique ci-dessous comment accéder aisément au portail des fournisseurs et décrit les fonctionnalités qu'il comporte ainsi que les tâches qui vous incombent.

4.2 Tâches des fournisseurs

- Procédure d'identification : en tant que fournisseur, vous devez préalablement vous identifier dans le 'Registre AB' en parcourant la procédure d'identification. Cela vaut tant pour les cabinets vétérinaires et les fabricants d'aliments composés que pour les pharmaciens. En outre, les vétérinaires qui prescrivent des médicaments sans les fournir doivent également s'enregistrer dans le Registre AB. Ce sont les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens qui enregistrent les médicaments prescrits dans le Registre AB, mais ces enregistrements ne sont complets et corrects que si nous disposons également de toutes les données du vétérinaire prescripteur.
Attention : les vétérinaires travaillant au sein d'un cabinet vétérinaire ne doivent pas s'enregistrer individuellement car ils relèvent du cabinet vétérinaire. Les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens s'enregistrent sous le nom de leur société.
- Enregistrement des données : à la demande du producteur, le fournisseur enregistre toute médication fournie par exploitation. L'enregistrement des données peut se faire de trois manières : au moyen du formulaire d'enregistrement en ligne, de l'import du document Excel ou des services en ligne.

Le fournisseur est tenu de respecter les principes suivants :

- Toutes les médications font l'objet d'un enregistrement au plus tard **le 7 du mois** suivant la fourniture.
 - Les enregistrements introduits sont clôturés après chaque trimestre. Cette clôture intervient à 4 dates fixes, chaque fois 15 jours après la fin du trimestre : **les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier**. Une fois les données clôturées, le fournisseur ne pourra plus apporter de modification. Ces dates de verrouillage des données ont été choisies car elles correspondent aux dates fixes de couplages avec Sanitel-Med.
 - Dès qu'une erreur est signalée par le producteur, le fournisseur corrigera les données au plus vite ou contactera le helpdesk du 'Registre AB'.
 - La reprise d'un médicament (enregistrement négatif) n'est pas acceptée dans le registre AB, parce que cela est établi par la loi, et va à l'encontre des bonnes pratiques de distribution. Le fournisseur peut toutefois apporter des modifications à son enregistrement via son portail.
 - Les vétérinaires et les pharmaciens enregistrent le nombre d'emballages fournis, les fabricants d'aliments composés pour animaux enregistrent le nombre de kg de prémélanges médicamenteux.
 - Point d'attention : un produit peut figurer plusieurs fois dans la liste des médicaments en différents conditionnements. Veillez à sélectionner le conditionnement correct en tout temps.
- Mes producteurs : Le CV du vétérinaire de guidance d'exploitation d'un producteur peut, par le biais de la procuration automatique attribué au vétérinaire de guidance d'exploitation, consulter le dossier du producteur, les rapports d'exploitation et tous les enregistrements de l'exploitation. Le producteur peut également permettre la consultation de son dossier par d'autres fournisseurs via une procuration.
- Il est important, à cet égard, qu'une procuration pour un vétérinaire soit toujours émise au niveau du CV. Lorsqu'un vétérinaire de guidance d'exploitation reçoit automatiquement une procuration pour un producteur, elle vaut toujours pour le CV au complet.
- Attention ! Si un producteur ne figure pas dans cette liste, cela ne signifie pas que vous ne pouvez pas

enregistrer des antibiotiques. Vous pouvez à tout moment enregistrer des médicaments pour tous les participants au Registre AB. Une procuration vous permet simplement de consulter les rapports et les enregistrements de votre client.

- Mes prescriptions : Uniquement applicable pour un CV. Chaque CV peut consulter les enregistrements sur la base des prescriptions établies par les vétérinaires du CV.
- Mes rapports : Dans l'onglet « Mes rapports », chaque fournisseur peut consulter les rapports des producteurs pour lesquels il a une procuration (automatique ou fournie). Ces rapports doivent être évoqués avec le producteur concerné.
- Mon cabinet/ma société : chaque fournisseur assure la mise à jour des coordonnées de sa société ou de son cabinet. Le responsable du CV gère les données des vétérinaires associés.

4.3 Portail des fournisseurs

4.3.1 Procédure d'identification

1. La procédure d'identification des fournisseurs se déroule en deux phases. Dans un premier temps, le fournisseur devra s'enregistrer. Les cabinets vétérinaires devront en outre communiquer chaque vétérinaire associé individuellement.

Enregistrement du CV, du FAC ou du PHA

1. Surfez vers www.registreab.be. Nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Google Chrome afin d'assurer un confort d'utilisation optimal
2. Cliquez sur le bouton 'connexion fournisseur' sous l'onglet 'fournisseur' pour accéder au portail des fournisseurs. La page d'accueil apparaît automatiquement.

ACCUEIL QUI SOMMES-NOUS? ACTUALITES FOURNISSEURS PRODUCTEURS CONTACT NL | FR

Bienvenue

Développé à l'initiative de Belpork asbl, le 'Registre AB' doit permettre l'établissement d'un inventaire de l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage porcin afin d'aboutir à une politique durable en matière d'antibiotiques. Les données relatives à l'utilisation des AB sont collectées et analysées par le Bios du Registre AB. Le Registre AB offre une meilleure vue sur l'utilisation d'antibiotiques par exploitation tout en offrant la possibilité de faire une comparaison entre les exploitations.

FOURNISSEURS

Le Registre AB est accessible à trois types de fournisseurs : [les vétérinaires](#), [les fabricants d'aliments composés pour animaux](#) et [les pharmaciens](#). Le fournisseur est tenu de enregistrer tous les antibiotiques fournis aux éleveurs porcins participants et peut, moyennant l'autorisation du producteur, consulter les rapports d'exploitation.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous. Enregistrez-vous en tant que fournisseur pour obtenir l'accès au logiciel en ligne.

PLUS D'INFO **CONNEXION FOURNISSEUR**

PRODUCTEURS


Le Registre AB est accessible aux éleveurs porcins affiliés à l'un des [systèmes de qualité](#) participants. Par le biais du Registre AB, le producteur peut consulter tous les enregistrements relatifs à son exploitation ainsi que les rapports d'exploitation. Il peut également donner son autorisation numérique aux fournisseurs leur permettant de consulter les rapports d'exploitation.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous. Enregistrez-vous en tant que producteur pour obtenir l'accès au logiciel en ligne.

PLUS D'INFO CONNEXION PRODUCTEUR

3. Appuyez sur 'Pas d'identifiant ? Inscrivez-vous ici.'

CONNECTEZ-VOUS À AB REGISTER

 **AB Register**

Adresse électronique

Mot de passe

S'IDENTIFIER

[Pas d'identifiant? Inscrivez-vous ici.](#)

[Mot de passe oublié?](#)

NL | FR

4. Complétez les données, choisissez un mot de passe et cliquez sur 'enregistrer'.

Enregistrer votre cabinet/entreprise	
Type	<input type="text" value="Cabinet de vétérinaires"/>
Cabinet de vétérinaires	<input type="text"/>
Numéro de TVA	BE <input type="text" value="Ex. 325892130"/>
Numéro de dépôt	<input type="text"/>
Adresse	Rue <input type="text"/> N° <input type="text"/>
	Code post <input type="text"/> Commune <input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Fax	<input type="text"/> (Facultatif)
Enregistrez-vous comme responsable	
Numéro d'ordre	N <input type="text"/> <input type="text"/>
Numéro Sanitel	<input type="text"/> ?
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/> (Facultatif)
Données d'identification du cabinet de vétérinaires	
Adresse électronique	<input type="text"/>
Mot de passe	<input type="text"/>
	<input type="radio"/> répétez le mot de passe <input type="radio"/> 1 majuscule <input type="radio"/> 1 minuscule <input type="radio"/> 1 chiffre

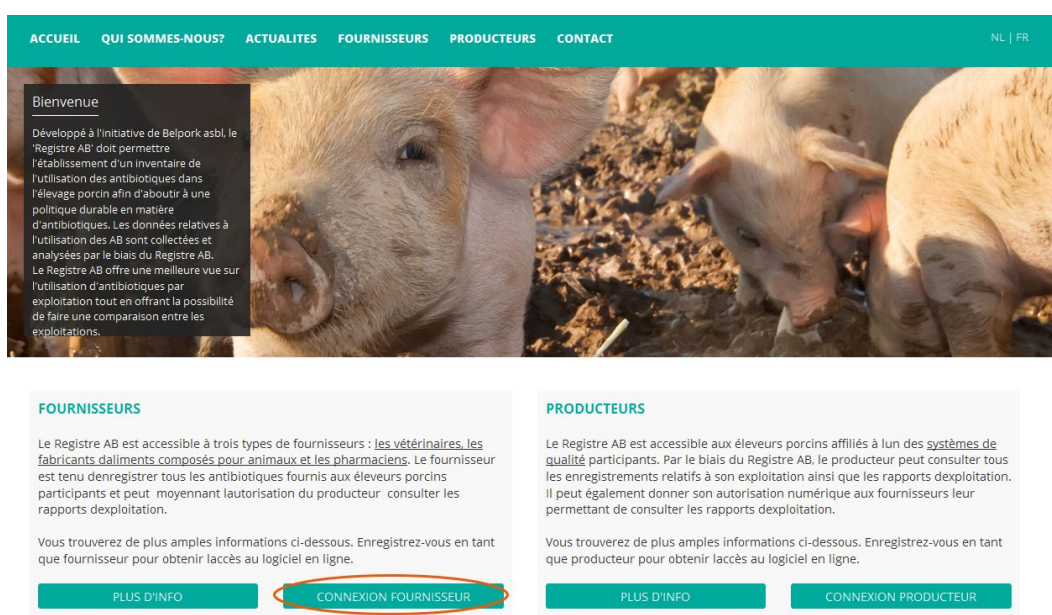
5. Vérifiez l'exactitude de votre adresse e-mail. Celle-ci fera office de nom d'utilisateur et sera utilisée pour toute correspondance ultérieure. Vous devez également indiquer le numéro Sanitel du vétérinaire.
6. Vous recevrez par courriel un contrat standard rédigé entre l'asbl Registre AB et le fournisseur. Lisez-le soigneusement, signez-le et renvoyez-le dans les 5 jours ouvrables au secrétariat de l'asbl Registre AB par courrier, fax ou courriel.
7. Dès la réception du contrat signé, l'asbl Registre AB vous donnera accès au 'Registre AB' et activera vos données d'identification.
8. Vous recevrez un courriel confirmant l'activation de vos données d'identification. Vous recevrez également par courriel un exemplaire contresigné du contrat standard.

Pour les pharmaciens et les fabricants d'aliments composés, la procédure d'identification s'arrête ici. Les CV devront, le cas échéant, encore communiquer les noms des différents vétérinaires.

Identification individuelle des vétérinaires

Après l'activation de vos données d'identification par l'asbl Registre AB, vous recevrez un courriel qui vous permettra de vous connecter au 'Registre AB'. Il ne vous restera plus qu'à introduire les coordonnées des différents vétérinaires afin de pouvoir saisir des enregistrements.

1. Surfez vers www.registreab.be et cliquez sur le bouton 'connexion fournisseur' dans la partie de l'écran destinée aux fournisseurs.



The screenshot shows the website interface for 'Registre AB'. At the top, there is a navigation bar with links: ACCUEIL, QUI SOMMES-NOUS?, ACTUALITES, FOURNISSEURS, PRODUCTEURS, CONTACT, and language options NL | FR. Below the navigation bar is a large image of pigs. On the left side of the image, there is a 'Bienvenue' section with text about the initiative. Below the image, there are two main sections: 'FOURNISSEURS' and 'PRODUCTEURS'. Each section contains descriptive text and a 'PLUS D'INFO' button. In the 'FOURNISSEURS' section, the 'CONNEXION FOURNISSEUR' button is highlighted with a red circle.

ACCUEIL **QUI SOMMES-NOUS?** **ACTUALITES** **FOURNISSEURS** **PRODUCTEURS** **CONTACT** NL | FR

Bienvenue
Développé à l'initiative de Belpork asbl, le 'Registre AB' doit permettre l'établissement d'un inventaire de l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage porcin afin d'aboutir à une politique durable en matière d'antibiotiques. Les données relatives à l'utilisation des AB sont collectées et analysées par le biais du Registre AB. Le Registre AB offre une meilleure vue sur l'utilisation d'antibiotiques par exploitation tout en offrant la possibilité de faire une comparaison entre les exploitations.

FOURNISSEURS
Le Registre AB est accessible à trois types de fournisseurs : les vétérinaires, les fabricants d'aliments composés pour animaux et les pharmaciens. Le fournisseur est tenu d'enregistrer tous les antibiotiques fournis aux éleveurs porcins participants et peut moyennant l'autorisation du producteur consulter les rapports d'exploitation.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous. Enregistrez-vous en tant que fournisseur pour obtenir l'accès au logiciel en ligne.

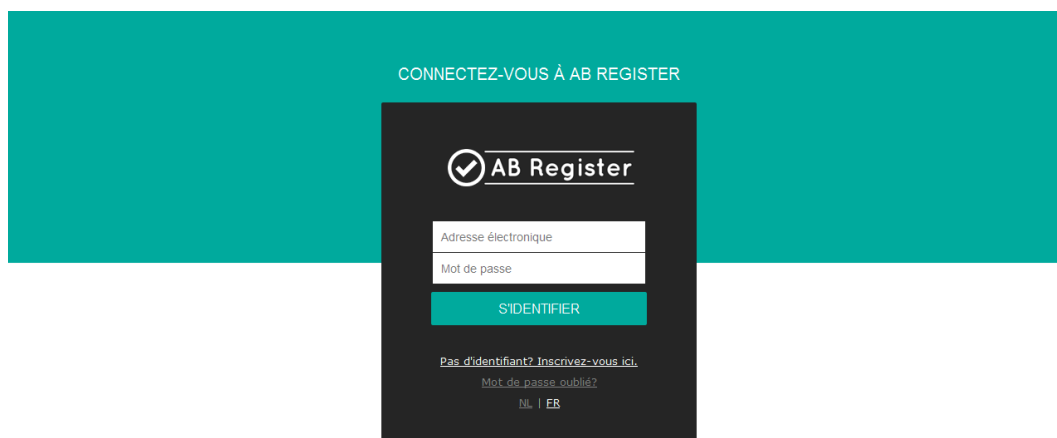
PLUS D'INFO **CONNEXION FOURNISSEUR**

PRODUCTEURS
Le Registre AB est accessible aux éleveurs porcins affiliés à l'un des systèmes de qualité participants. Par le biais du Registre AB, le producteur peut consulter tous les enregistrements relatifs à son exploitation ainsi que les rapports d'exploitation. Il peut également donner son autorisation numérique aux fournisseurs leur permettant de consulter les rapports d'exploitation.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous. Enregistrez-vous en tant que producteur pour obtenir l'accès au logiciel en ligne.

PLUS D'INFO **CONNEXION PRODUCTEUR**

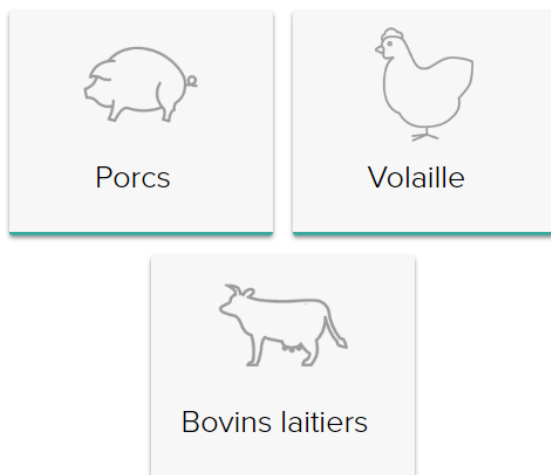
2. Introduisez votre nom d'utilisateur (adresse électronique) et votre mot de passe pour accéder au portail des fournisseurs.



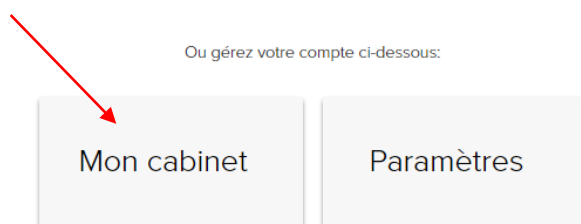
3. Dans la page d'accueil, cliquez sur 'Mon cabinet'.

Bienvenue sur Registre AB, Cabinet de vétérinaires Belpork VZW Accueil Quitter


Veillez sélectionner ci-dessous l'espèce animale afin d'être renvoyé vers le bon portail:



Ou gérez votre compte ci-dessous:




4. Cliquez sur le bouton 'Ajouter vétérinaire'.


Mon cabinet


Les données relatives à votre cabinet.


Cabinet de vétérinaires	Van Heupen NV	Adresse électronique	AB+praktijk3367@imengine.be
Responsable	Remory Caroline	Adresse	Meir 50 - 2000 Antwerpen
Numéro de dépôt	120	Numéro de TVA	BE8888888888
Téléphone	014/417441	Fax	-



MODIFIER


Vos données d'identification

Adresse électronique	AB+praktijk3367@imengine.be
----------------------	-----------------------------


MODIFIER


Vétérinaires enregistrés


AJOUTER VÉTÉRINAIRE


Nom	Numéro d'ordre	Numéro Sanitel	Type	Ajouté le	Statut
Remory Caroline 	N5162	1201201	Personne physique	31-01-2017	Actif
Van Heupen Laurien	N0123	120120	Personne physique	31-01-2017	Actif

5. Introduisez les coordonnées du vétérinaire. Répétez cette action pour tous les vétérinaires actifs au sein de votre cabinet.

Veillez à indiquer le bon numéro Sanitel pour chaque vétérinaire. Si le numéro Sanitel n'a pas été indiqué correctement, aucun couplage avec Sanitel-Med ne pourra être effectué.

Si vous souhaitez agir en tant que personne morale vétérinaire pour les enregistrements, veuillez l'indiquer sous le type 'Personne morale vétérinaire' et remplir le numéro d'Ordre et le numéro Sanitel de l'entité juridique vétérinaire.


Règlement Registre AB - version 2.0 – 01/08/2020

 Ajouter vétérinaire

Type	<input checked="" type="radio"/> Personne physique	<input type="radio"/> Personne morale vétérinaire
Numéro d'ordre	<input type="text" value="..."/>	<input type="text"/>
Numéro Sanitel	<input type="text"/>	<input data-bbox="742 421 766 454" type="text" value="?"/>
Prénom	<input type="text"/>	
Nom	<input type="text"/>	
Adresse électronique	<input type="text"/>	
Téléphone	<input type="text"/>	(Facultatif)
Statut	<input type="text" value="Actif"/>	

ou [Annuler](#)

6. Le statut du vétérinaire est par défaut 'actif'. Si un vétérinaire ne travaille plus pour ce cabinet, vous pouvez modifier son statut en 'inactif'. Pour ce faire, cliquez sur le vétérinaire concerné dans la liste, cliquez sur 'Modifier' et adaptez le statut.

 Ajouter vétérinaire

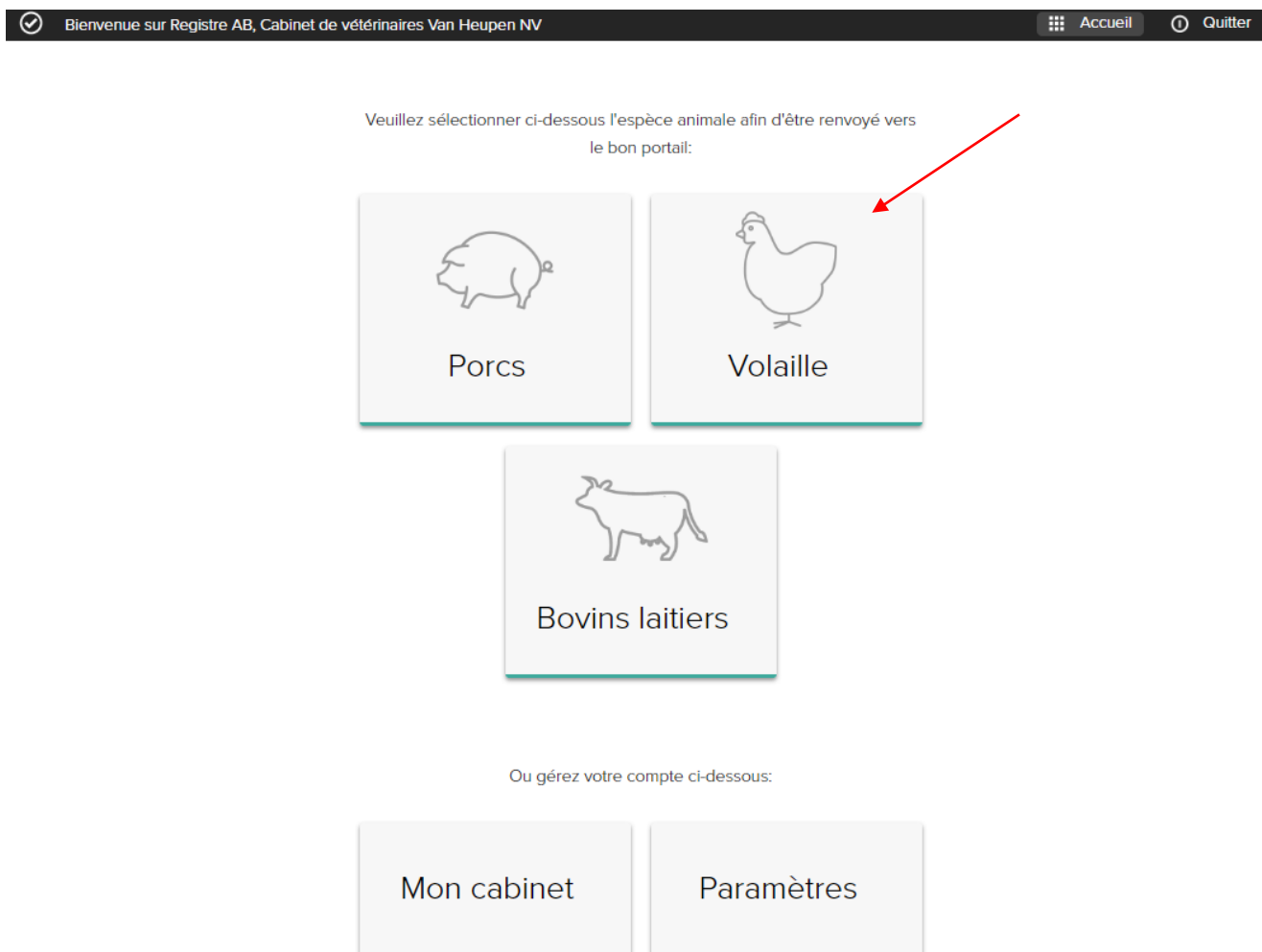
Type	<input checked="" type="radio"/> Personne physique	<input type="radio"/> Personne morale vétérinaire
Numéro d'ordre	<input type="text" value="..."/>	<input type="text"/>
Numéro Sanitel	<input type="text"/>	<input data-bbox="694 1417 718 1451" type="text" value="?"/>
Prénom	<input type="text"/>	
Nom	<input type="text"/>	
Adresse électronique	<input type="text"/>	
Téléphone	<input type="text"/>	(Facultatif)
Statut	<input type="text" value="Actif"/>	



ou [Annuler](#)

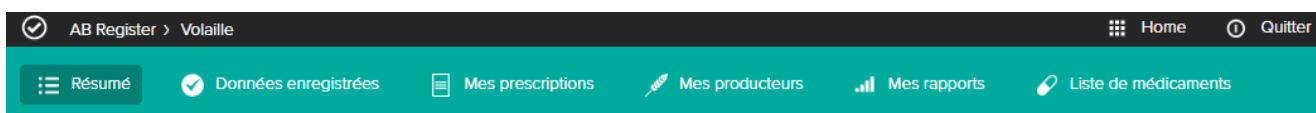
Attention : les antibiotiques ne peuvent pas être enregistrés correctement tant que les vétérinaires individuels n'ont pas été introduits dans le système. Les enregistrements ne seront acceptés pour autant que le statut du vétérinaire concerné soit 'actif'. Il est dès lors très important que la liste soit mise à jour en permanence par le responsable.

4.3.2 Fonctionnalités



Lorsque vous vous connectez au portail des fournisseurs, la page d'accueil s'ouvre. Sur cette page, vous pouvez cliquer sur l'espèce animale pour laquelle vous voulez consulter les données. Dans le bas, vous trouverez deux boutons pour accéder aux données de votre entreprise : « Mon cabinet » et « Paramètres ».

En cliquant sur le bouton « Volaille », vous accédez aux fonctionnalités suivantes :



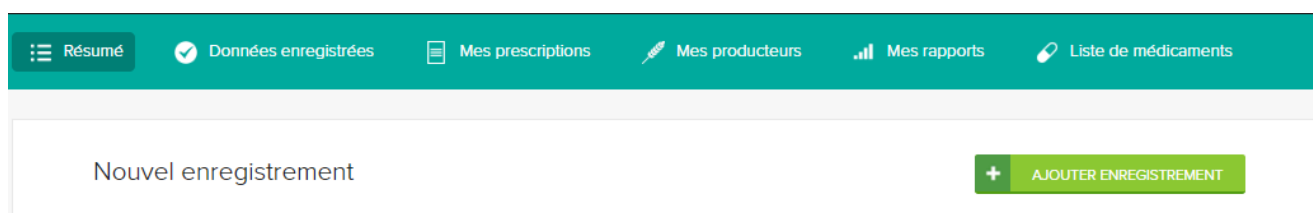
- **Résumé** : liste des nouveaux rapports d'exploitation et des derniers enregistrements saisis par votre cabinet/société
- **Données enregistrées** : liste de tous les enregistrements effectués par votre société/cabinet. Vous pouvez les consulter, les vérifier et corriger les erreurs éventuelles.
- **Mes prescriptions** : s'applique uniquement aux CV. Liste de tous les enregistrements saisis par le FAC ou le PHA relatifs aux médicaments prescrits par l'un des vétérinaires du CV.
- **Mes producteurs** : liste des producteurs pour lesquels votre cabinet/société dispose d'une procuration
- **Mes rapports** : liste de tous les rapports des producteurs pour lesquels votre cabinet/société dispose d'une procuration.
- **Liste de médicaments** : liste de tous les médicaments

Les différentes fonctionnalités sont expliquées en détail dans le présent manuel.

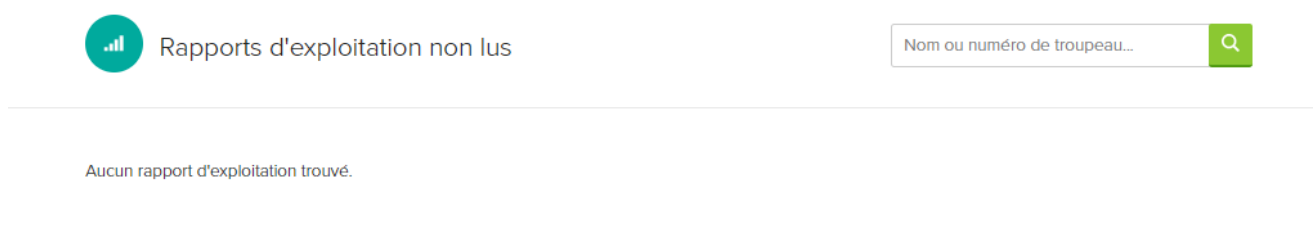
4.3.3 Résumé

Cette page vous permet :

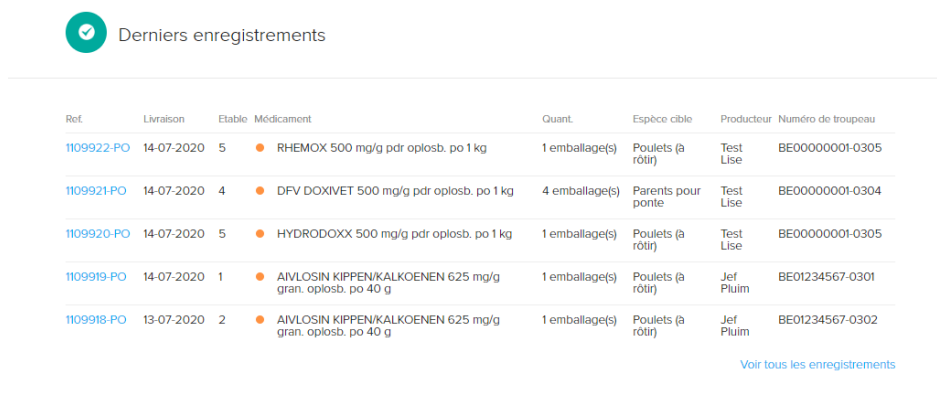
- **D'ajouter un nouvel enregistrement**



- **Afficher la liste des rapports d'exploitation que vous n'avez pas encore consultés.**



- **Consulter vos derniers enregistrements**



Ref	Livraison	Etape	Médicament	Quant.	Espèce cible	Producteur	Numéro de troupeau
1109922-PO	14-07-2020	5	RHEMOX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Lise	BE00000001-0305
1109921-PO	14-07-2020	4	DFV DOXIVET 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	4 emballage(s)	Parents pour ponte	Test Lise	BE00000001-0304
1109920-PO	14-07-2020	5	HYDRODOXX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Lise	BE00000001-0305
1109919-PO	14-07-2020	1	AIVLOSIN KIPPEN/KALKOENEN 625 mg/g gran. oplosb. po 40 g	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Jef Pluim	BE01234567-0301
1109918-PO	13-07-2020	2	AIVLOSIN KIPPEN/KALKOENEN 625 mg/g gran. oplosb. po 40 g	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Jef Pluim	BE01234567-0302

[Voir tous les enregistrements](#)

4.3.4 Données enregistrées

Sous l'onglet 'Données enregistrées', vous pouvez consulter toutes les données enregistrées par votre cabinet/société. L'enregistrement des données peut se faire selon les trois manières suivantes.

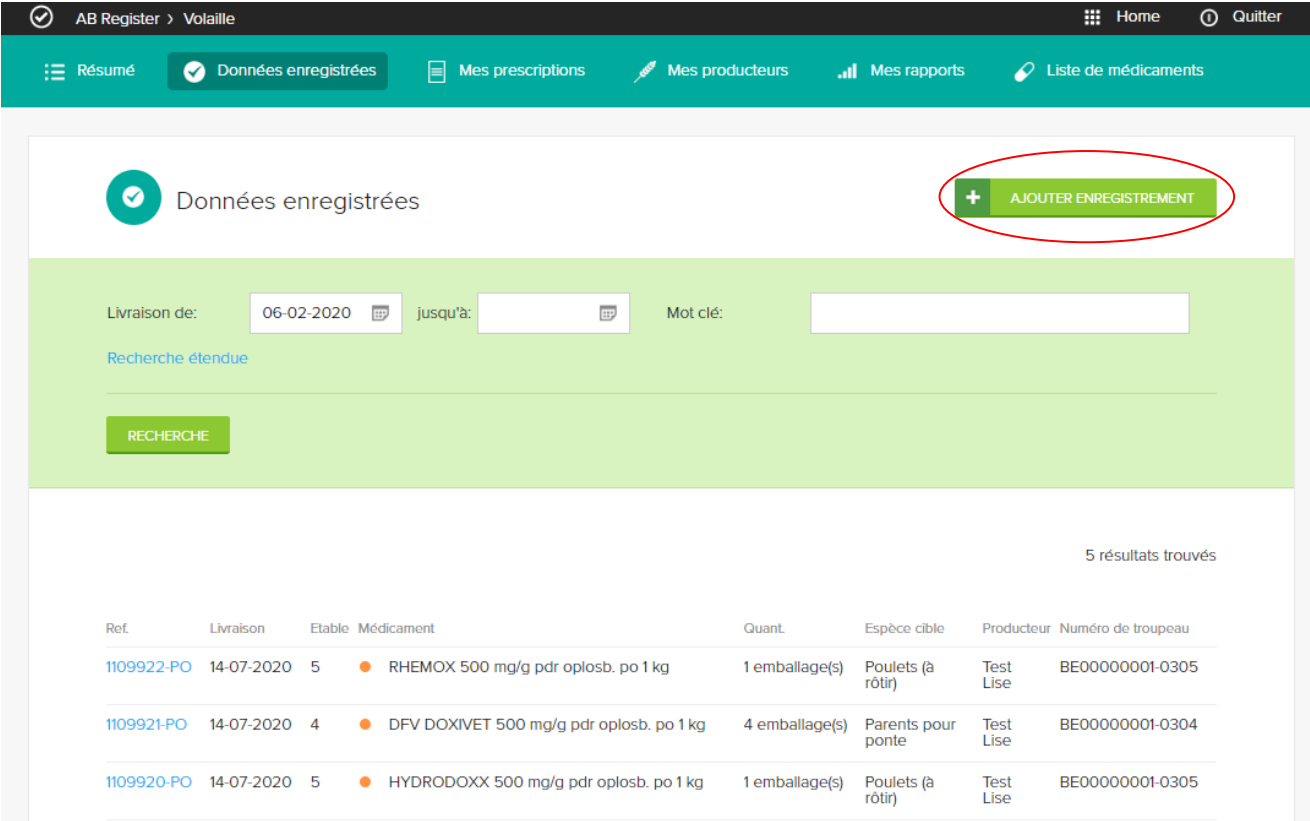
La possibilité pour chaque CV de vérifier quels enregistrements ont été couplés avec Sanitel-Med a en outre été prévue.

4.3.4.1 Enregistrement de la médication à l'aide du formulaire d'enregistrement

Le fournisseur peut enregistrer les données en ligne au moyen du formulaire d'enregistrement. Ce formulaire est principalement destiné aux fournisseurs qui enregistrent des données pour un nombre limité de producteurs et sur une base irrégulière.

Veillez suivre les démarches suivantes :

1. Cliquez sur le bouton « Ajouter enregistrement ».



AB Register > Volaille

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Données enregistrées

+ AJOUTER ENREGISTREMENT

Livraison de: 06-02-2020 jusqu'à: Mot clé:

Recherche étendue

RECHERCHE

5 résultats trouvés

Ref.	Livraison	Etable	Médicament	Quant.	Espèce cible	Producteur	Numéro de troupeau
1109922-PO	14-07-2020	5	RHEMOX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Lise	BE00000001-0305
1109921-PO	14-07-2020	4	DFV DOXIVET 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	4 emballage(s)	Parents pour ponte	Test Lise	BE00000001-0304
1109920-PO	14-07-2020	5	HYDRODOXX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Lise	BE00000001-0305

2. Complétez les champs obligatoires.



Enregistrer un nouveau traitement

Type de document	<input type="text" value="Sélectionner..."/>
Numéro de document	<input type="text"/>
Livraison le	<input type="text" value="06-08-2020"/> (jj-mm-aaaa)
Producteur	<input type="text" value="Choisissez un producteur..."/> ou Ajouter un nouveau producteur
Etable	<input type="text" value="Sélectionner..."/>
Espèce cible	<input type="text" value="Sélectionner..."/>
<u>Lot mis en place introduit par le couvoir</u>	
Numéro de lot	-
unique	-
Date de mise en	-
place	-
Nombre d'animaux	-
Age	-
Espèce cible	-
Médicament	<input type="text" value="Recherche par nom où par code cti-ext..."/>
Quantité	<input type="text"/> conditionnement(s)
Indication d'utilisation	<input type="text" value="Sélectionner..."/> (Facultatif)
Vétérinaire	<input type="text" value="testpraktijk - R0001"/>

[SAUVEGARDER](#)

ou

[SAUVEGARDER ET COPIER](#)

ou

[Annuler](#)

- Le champ réservé à l'indication d'utilisation est facultatif. Vous n'êtes pas obligé de le remplir, mais il est conseillé de le faire.
- Lors de l'enregistrement des volailles, il est important que celui-ci soit lié au lot correct, en tenant compte de l'espèce cible correcte et du temps de production standard. En fonction de la date de livraison, du producteur, du numéro de poulailler et de l'espèce cible que vous avez sélectionné, le Registre AB cherchera le lot qui répond le mieux à ces critères.

- a) Lorsque le lot a **déjà été introduit** par le couvoir dans le Registre AB, vous le verrez à l'écran suivant. S'il s'agit du lot correct, vous ne devez rien entreprendre et l'enregistrement sera automatiquement lié au lot.

Lot mis en place introduit par le couvoir

Numéro de lot unique	BE01234567-0305/2020_07_16
Date de mise en place	2020-07-16
Nombre d'animaux	40000
Age	CEuf
Espèce cible	Parents d'élevage pour rôtissage

- b) Si le couvoir n'a **pas encore introduit** les données du lot mis en place via son portail, le Registre AB vous en informera. Dans ce cas, vous devez vérifier que toutes les données que vous avez saisies sont correctes. Vous pouvez conserver l'enregistrement et il sera automatiquement lié au lot correct lorsque celui-ci sera saisi par le couvoir.

Lot mis en place introduit par le couvoir

Numéro de lot unique	Le lot n'a pas été introduit par le couvoir!
Date de mise en place	Le lot n'a pas été introduit par le couvoir!
Nombre d'animaux	Le lot n'a pas été introduit par le couvoir!
Age	Le lot n'a pas été introduit par le couvoir!
Espèce cible	Le lot n'a pas été introduit par le couvoir!

5. Cliquez sur le bouton 'sauvegarder' si vous ne souhaitez plus introduire d'autres données pour ce producteur.
6. Devez-vous encore introduire d'autres données pour ce producteur ? Cliquez alors sur le bouton 'sauvegarder et copier'. Cette fonctionnalité vous permet de copier la date, le nom du producteur et le nom du vétérinaire, ce qui vous évitera de devoir réintroduire à chaque fois ces mêmes données.

L'annexe 1 contient les explications concernant les différents champs à compléter.

Dès que vous aurez sauvegardé les données enregistrées, elles figureront dans l'aperçu général des enregistrements.

4.3.4.2 Enregistrement de la médication via Excel

Afin de faciliter la procédure susmentionnée, un système a été développé permettant d'effectuer plusieurs enregistrements simultanément à l'aide d'un fichier Excel généré de préférence par le logiciel comptable du fournisseur. Ce système permet par ailleurs d'adapter les enregistrements sur la base du numéro de référence unique (REFERENCE_NUMBER). Chaque modification d'un enregistrement est enregistrée dans le journal.

Attention : si le logiciel comptable utilise des codes spécifiques pour définir le médicament, l'espèce cible ou l'indication, ces codes peuvent être repris dans la base de données. Il est conseillé d'effectuer cette opération **AVANT** de procéder aux enregistrements. Le chapitre 4.3.5 'Mapping' explique comment définir les codes.

La structure du fichier Excel doit correspondre à celle de l'exemple ci-dessous. La base de données accepte toutes les versions d'Excel à partir de '97. Les versions antérieures ne sont pas compatibles avec le système.

Vous trouverez ci-dessous des explications spécifiques pour chaque champ de l'enregistrement. L'explication détaillée se trouve à l'annexe 1A.

Veillez suivre les démarches suivantes après avoir introduit les données dans le fichier Excel conformément aux règles de base convenues :

1. Envoyez le fichier Excel à l'adresse e-mail standard info@abregistratie.be en précisant l'objet prédéfini. L'objet de l'e-mail correspond en effet au code attribué par le système au fournisseur. Ceci permet au système d'identifier le fournisseur.

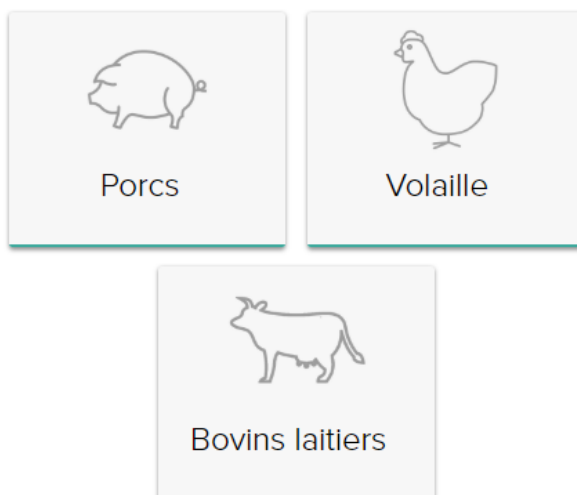
Ces informations pour l'envoi d'un fichier Excel peuvent être retrouvées via le bouton « Paramètres » sur la page d'accueil, et sous l'onglet « Paramètres d'importation ».

Attention : n'oubliez pas les crochets.

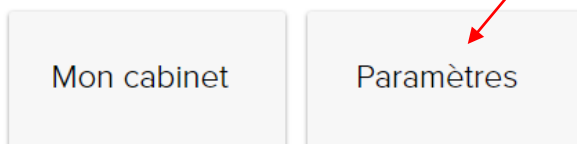
Attention : l'adresse e-mail 'info@abregistratie.be' est exclusivement utilisée pour la lecture des fichiers Excel. Veillez utiliser l'adresse helpdesk@abregister.be pour toutes autres questions ou remarques.

REFERENCE_NUMBER	DELIVERY_DATE	PROVIDER	STOCK_NUMBER	MEDICINE	AMOUNT	TARGET_ANIMAL	USE	DOCUMENT_TYPE	DOCUMENT_NUMBER	STABLE
1234	20/03/2020	N0123	BE0123123123-0301	1234-02	1	AV1	CB	TVD	1234	1

Veuillez sélectionner ci-dessous l'espèce animale afin d'être renvoyé vers le bon portail:



Ou gérez votre compte ci-dessous:



AB Register > Paramètres Home Quitter

Paramètres d'importation Mapping Médicament Mapping Espèce cible Codes des indications d'utilisation

Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imgene.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [BIBD52ECDD].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à abregister@imgene.be

Objet [BIBD52ECDD]

Envoyez les résultats du rapport APRÈS CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR

Paramètres des services web

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentication. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.

Nom d'utilisateur: BIBD52ECDD

Mot de passe: 8D7911

2. Un rapport peut être envoyé à l'adresse e-mail du cabinet/de la société confirmant la réception du fichier Excel. Ce rapport indique si le fichier Excel a pu être intégré correctement dans le système ou non. Vous avez le choix entre deux types de rapports :

- soit le système envoie toujours un rapport après la lecture d'un fichier Excel, même si aucune erreur ne s'est produite lors de la lecture du fichier ;
- soit le système n'envoie un rapport qu'au cas où une erreur s'est produite lors de la lecture du fichier.

AB Register > Paramètres

Home Quitter

Paramètres d'importation Mapping Médicament Mapping Espèce cible Codes des indications d'utilisation

Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [B1BD52ECDD].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à abregister@imengine.be

Objet [B1BD52ECDD]

Envoyez les résultats du rapport APRÈS CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR

Paramètres des services web

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentication. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.

Nom d'utilisateur: B1BD52ECDD

Mot de passe: 8D7911

Dans le menu 'Paramètres d'importation', le fournisseur peut indiquer ses préférences en modifiant le champ 'Envoyez les résultats du rapport' sous l'onglet 'import'.

Il est conseillé de demander l'envoi systématique d'un rapport. Celui-ci vous permet un suivi efficace de vos enregistrements. Il vous offre également la possibilité de vérifier lors de la phase de lancement si tous vos enregistrements ont effectivement été intégrés dans le système.

3. Lisez toujours attentivement les résultats du rapport et suivez les instructions au cas où des erreurs sont signalées. Des erreurs peuvent se produire au niveau du fichier Excel et au niveau des enregistrements contenus dans le fichier Excel.

I. **Erreurs au niveau du fichier Excel :**

- Erreur dans l'intitulé ou ancienne version d'Excel : dans les deux cas, le système ne sera pas en mesure de lire correctement le fichier. Le rapport vous signalera qu'une erreur s'est produite lors de la lecture du fichier.
- Champs obligatoires : lorsqu'un champ obligatoire n'a pas été rempli, le système ne pourra pas saisir l'enregistrement. Le système ignorera la ligne et un rapport sera envoyé. Le fournisseur peut ensuite compléter les champs obligatoires et renvoyer le fichier. Les données qui ont déjà été saisies correctement sont écrasées.

- II. **Erreurs au niveau des enregistrements contenus dans le fichier Excel** : veuillez suivre les instructions mentionnées dans le rapport.

Après la correction d'éventuelles erreurs, vous pouvez consulter les données enregistrées dans le 'Registre AB' sous l'onglet 'Données enregistrées'.

4.3.4.3 Enregistrement de la médication via les services en ligne

Il est également possible de communiquer avec la base de données antibiotiques par le biais des services en ligne, l'avantage étant que les données sont alors introduites automatiquement à partir du logiciel comptable du fournisseur. Vous ne devrez intervenir qu'en cas d'erreur. A l'instar des fichiers Excel, les codes propres à l'entreprise peuvent être repris (voir 4.3.5. 'Mapping').

Le système contient un service SOAP, muni d'un système d'identification correspondant au standard HTTP Basic. Les identifiants sont différents pour chaque fournisseur. Ils sont mentionnés sous l'onglet 'Paramètres d'importation' de la page 'Paramètres'. Le mot de passe standard est celui qui a été choisi lors de la procédure d'identification du fournisseur.

AB Register > Paramètres Home Quitter

Paramètres d'importation Mapping Médicament Mapping Espèce cible Codes des indications d'utilisation

Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [BIBD52ECDD].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à abregister@imengine.be

Objet [BIBD52ECDD]

Envoyez les résultats du rapport APRÈS CHAQUE TRAITEMENT UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR

Paramètres des services web

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentication. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.

Nom d'utilisateur: BIBD52ECDD

Mot de passe: 8D7911

Exemple d'une requête utilisant le service web SOAP

Production WSDL : <https://api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl>

Test WSDL : <https://test-api.abregister.be/verschaffer/v1/RegistrationService.cfc?wsdl>

Operation; <soapenv:Envelope xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance" xmlns:xsd="http://www.w3.org/2001/XMLSchema" xmlns:soapenv="http://schemas.xmlsoap.org/soap/envelope/" xmlns:v1="http://v1.verschaffer.api.shared">
 <soapenv:Header/>
 <soapenv:Body>
 <v1:saveRegistration soapenv:encodingStyle="http://schemas.xmlsoap.org/soap/encoding/">
 <registration xsi:type="v1:Registration">
 <amount xsi:type="xsd:string">10</amount>
 <deliveryDate xsi:type="xsd:string">04/07/2020</deliveryDate>
 <documentNumber xsi:type="xsd:string">01111E000001</documentNumber>
 <documentType xsi:type="xsd:string">EVSF</documentType>
 <medicine xsi:type="xsd:string">188702-02</medicine>
 <provider xsi:type="xsd:string">N1111</provider>
 <referenceNumber xsi:type="xsd:string">2020070401</referenceNumber>
 <stockNumber xsi:type="xsd:string">BE11111111-0301</stockNumber>
 <targetAnimal xsi:type="xsd:string">AV1</targetAnimal>
 <use xsi:type="xsd:string"></use>
 <stable xsi:type="xsd:string">1</stable>
 </registration>
 </v1:saveRegistration>
 </soapenv:Body>
 </soapenv:Envelope>

Il est possible d'envoyer 1 enregistrement par requête au service web. Il doit être fait appel à l'opération 'saveRegistration' pour la création d'un nouvel enregistrement. Le service web permet également de modifier les enregistrements à l'aide de l'opération 'updateRegistration'. L'enregistrement qui doit être modifié est reconnu sur la base du numéro de référence (referenceNumber).

Chaque modification d'un enregistrement est enregistrée dans le journal. Le système renvoie le code 200 au cas où le traitement de l'enregistrement a réussi. En cas d'erreur, un message d'erreur portant le code 400 sera renvoyé.

4.3.4.4 Modification d'un enregistrement

Après la saisie d'un enregistrement dans le système, le fournisseur peut modifier l'enregistrement manuellement dans l'application en ligne. Chaque élément de l'enregistrement peut être modifié.

Suivez les étapes suivantes pour modifier un enregistrement :

1. Ouvrez l'onglet 'Données enregistrées'
2. Cliquez sur le numéro de référence de l'enregistrement. Les données correspondantes à l'enregistrement apparaissent à l'écran.

AB Register > Volaille

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

Données enregistrées

+ AJOUTER ENREGISTREMENT

Livraison de: 06-02-2020 jusqu'à: Mot clé:

Recherche étendue


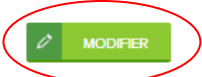
RECHERCHE

5 résultats trouvés

Ref.	Livraison	Etable	Médicament	Quant.	Espèce cible	Producteur	Numéro de troupeau
1109922-PO	14-07-2020	5	RHEMOX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Lise	BE00000001-0305

3. Cliquez sur 'Modifier' (en haut à droite).

[← Retour vers 'Mes enregistrements'](#)

 **Détail de l'information enregistrée** (ref. 1109922-PO) 

Type de document	Document d'administration et de fourniture
Numéro de document	0000000001
Livraison le	14-07-2020
Producteur	Test Lise (BE00000001-0305)
Etable	5
Espèce cible	Poulets (à rôtir)
<u>Lot mis en place introduit par le couvoir</u>	
Numéro de lot unique	BE00000001-0305/2020_07_13
Date de mise en place	2020-07-13
Nombre d'animaux	40000
Age	Poulette
Espèce cible	Poulets (à rôtir)
Médicament	● RHEMOX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg (cti-ext. 493991-04)
Quantité livrée	1 conditionnement(s)
Indication d'utilisation	-
Vétérinaire	testpraktijk (R0001)

4. Modifiez tous les champs souhaités, et sauvegardez.



Enregistrement (ref. 1109922-PO) > Modifier

Type de document	Document d'administration et de fourniture	▼
Numéro de document	0000000001	
Livraison le	14-07-2020	(jj-mm-aaaa)
Producteur	Test Lise - BE00000001-0301	▼ ou Ajouter un nouveau producteur
Etable	5	▼
Espèce cible	Poulets (à rôtir)	

Lot mis en place introduit par le couvoir

Numéro de lot
unique BE00000001-0305/2020_07_13

Date de mise en
place 2020-07-13

Nombre d'animaux 40000

Age Poelje

Espèce cible Braadkippen

Médicament	RHEMOX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg (493991-04)	
Quantité	1	conditionnement(s)
Indication d'utilisation	Sélectionner...	▼ (Facultatif)
Vétérinaire	testpraktijk - R0001	

5. L'enregistrement est maintenant modifié.

4.3.4.5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place

Sur la base du numéro de poulailler et de la date de livraison, l'enregistrement d'un antibiotique est couplé à un lot mis en place chez le producteur. Lors du couplage des enregistrements aux lots concernés, la durée standard du cycle de production de l'animal cible du lot est prise en compte.

Ce tableau indique la durée standard du cycle de production par animal cible :

Animal cible	Durée standard du cycle de production (en jours)
Poulet de chair	42
Poule pondeuse	490
Parent de poulets de chair	315
Parent de poules pondeuses	420
Elevage de parents de poulets de chair	140
Elevage de parents de poules pondeuses	119
Elevage de poules pondeuses	119
Dinde	112

En fonction de la catégorie animale du lot, il sera soit mis fin au lot après x jours (voir tableau ci-dessus) soit un nouveau lot sera mis en place. Les enregistrements d'antibiotiques dont la date de livraison tombe après la fin du cycle de production du lot ne peuvent donc pas être liés à ce lot.

4.3.4.6 Couplage des enregistrements et des prescriptions à Sanitel-Med

Tous les enregistrements relatifs au trimestre écoulé sont couplés à Sanitel-Med chaque 15 du mois suivant le trimestre écoulé : 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier. Les enregistrements ne peuvent plus être modifiés par les fournisseurs après ces dates de verrouillage des données.

Ces enregistrements sont communiqués par le biais du vétérinaire fournisseur ou prescripteur. L'état du couplage peut être suivi dans le portail des fournisseurs du CV :

- 1) Pour chaque enregistrement, il est possible de vérifier si celui-ci a déjà été couplé à Sanitel-Med ; à quel moment le couplage a été effectué et quel 'numéro de référence Sanitel' a été attribué à

l'enregistrement dans le cadre du couplage.

Retour à 'Détail de l'information enregistrée'

Détail de l'information enregistrée (ref. 91234-P1) > Historique des modifications

Historique

Le 22 Mars, 2017 par [Connexion automatique Sanitel-MED] à 16h43

Sanitel-MED 'Document ID'	>	6587
Sanitel-MED 'Notification ID'	>	1396523558
Sanitel-Med status	>	Envoyé

Le 16 Février, 2017 par Jan Janssens à 16:53

Livraison le	29-12-2016	>	14-12-2016
Type de document		>	Document d'administration et de fourniture
Numéro de document		>	201653241

Une initiative de Belpoik asbl NL | FR

- 2) Si un enregistrement est bloqué lors du couplage, un point d'exclamation apparaît en regard de cet enregistrement. En cliquant dans le détail de l'enregistrement, l'utilisateur peut alors voir pour quelle(s) raison(s) cet enregistrement a été bloqué. L'enregistrement pourra être adapté via l'écran de détail afin que son couplage à Sanitel-Med puisse néanmoins intervenir ultérieurement.

À cet égard, il importe de veiller à ce que TOUS les enregistrements liés à un numéro de document soient adaptés avant qu'on ne puisse effectuer le couplage à Sanitel-Med. À titre d'exemple : dans le cas d'un seul document d'administration et de fourniture comprenant 3 enregistrements, le couplage à Sanitel-Med n'interviendra qu'après que les trois enregistrements aient été correctement adaptés.

[Résumé](#)
[Données enregistrées](#)
[Mes prescriptions](#)
[Mes producteurs](#)
[Mes rapports](#)
[Liste de médicaments](#)

Données enregistrées + AJOUTER ENREGISTREMENT

Mot clé: Ref:
 Livraison de: jusqu'à: Numéro de troupeau:
 Producteur: Code couleur AMCRA: Sélectionner...
 Médicament: Rechercher sur la base du code CNK où cti-ext Q Status Sanitel: Tous
 Document Sanitel: Notification Sanitel:

RECHERCHE

5 résultats trouvés

Ref.	Médicament	Quant.	Producteur	Numéro de troupeau	Espèce cible	Livraison
3769-PI	DRAXXIN 25 mg/ml opl. inj. 100 ml	2 emballage(s)	Belpork asbl	BE1111111-0201	PC	26-12-2016
3761-PI	DRAXXIN 25 mg/ml opl. inj. 100 ml	4 emballage(s)	Belpork asbl	BE1111111-0201		Deze registratie kon niet worden verzonden naar Sanitel-MED. Ce numéro de document est déjà enregistré
3778-PI	DRAXXIN 25 mg/ml opl. inj. 100 ml	1 emballage(s)	Belpork asbl	BE1111111-0201	PC	09-12-2016 !
3744-PI	DRAXXIN 25 mg/ml opl. inj. 100 ml	1 emballage(s)	Belpork asbl	BE1111111-0201	PC	05-12-2016 ✓
3733-PI	DRAXXIN 25 mg/ml opl. inj. 100 ml	1 emballage(s)	Belpork asbl	BE1111111-0201	PC	01-12-2016 !

- 3) Sur la page de démarrage du portail des fournisseurs de chaque CV se trouve un aperçu de l'ensemble des enregistrements dont le couplage à Sanitel-Med n'a pas pu intervenir à la précédente date de verrouillage des données.

[Résumé](#)
[Données enregistrées](#)
[Mes prescriptions](#)
[Mes producteurs](#)
[Mes rapports](#)
[Liste de médicaments](#)

28 Données enregistrées ne savent pas être envoyés à Sanitel-MED. [Voir les données enregistrées](#)

9 Prescriptions ne savent pas être envoyés à Sanitel-MED. [Voir les prescriptions](#)

Nouvel enregistrement + AJOUTER ENREGISTREMENT

📶 Rapports d'exploitation non lus

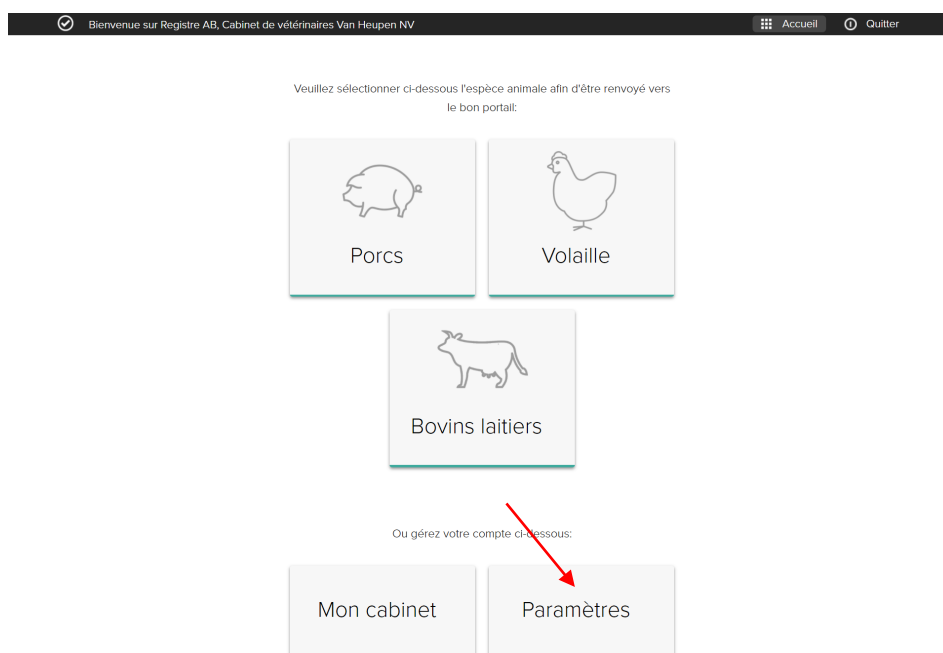
Étant donné que le FAC et le PHA ne jouent aucun rôle dans le cadre de Sanitel-Med, le retour d'information concernant le couplage n'apparaîtra pas dans leur portail.

4.3.5 Mapping

S'il a été décidé d'utiliser des fichiers Excel ou les services web pour la saisie des enregistrements, il est conseillé d'utiliser les données du logiciel comptable du fournisseur. Il est toutefois possible que le logiciel comptable utilise d'autres codes que ceux proposés afin d'identifier la médication, l'espèce cible et l'indication d'utilisation. La liste des codes proposés pour les médicaments est disponible sur le site www.registreab.be et sur le portail des fournisseurs, sous l'onglet 'Liste des médicaments'. Les codes proposés pour 'espèce cible' et 'indication d'utilisation' sont repris en annexe 1.

La base de données d'antibiotiques prévoit la possibilité d'utiliser les codes existants du logiciel comptable du fournisseur à l'aide du 'mapping'. Cela signifie que les codes spécifiques utilisés sont liés de manière unique au médicament concerné, à l'espèce concernée ou à l'indication d'utilisation concernée.

Il est conseillé d'établir le mapping **AVANT** la saisie d'un fichier Excel ou la création d'un lien par le biais des services web. Les mappings peuvent être établis via le bouton 'Paramètres' de la page d'accueil.



Il est possible d'établir une correspondance entre chaque code utilisé dans le logiciel comptable et un médicament, une espèce cible ou une indication d'utilisation. Cliquez sur 'ajouter mapping' pour la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services web.

AB Register > Paramètres

Paramètres d'importation Mapping Médicament Mapping Espèce cible Codes des indications d'utilisation

Retour vers 'Mapping du médicament'

Ajouter un nouveau code Médicament

Code Médicament

Espèce animale Sélectionner espèce animale...

Médicament Rechercher par nom, code CNK où cti-ext...

SAUVEGARDER ou Annuler

Vous trouverez ci-dessous un exemple de l'ajout d'un mapping de médicament. Le même principe s'applique à l'ajout d'un mapping pour une espèce cible et d'un mapping pour une indication d'utilisation.

AB Register > Paramètres

Paramètres d'importation Mapping Médicament Mapping Espèce cible Codes des indications d'utilisation

Retour vers 'Mapping du médicament'

Ajouter un nouveau code Médicament

Code Médicament

Espèce animale Sélectionner espèce animale...

Médicament Rechercher par nom, code CNK où cti-ext...

SAUVEGARDER ou Annuler

Les mappings peuvent être supprimés en cliquant sur la croix correspondante.

Cette procédure est laborieuse, principalement pour l'établissement des correspondances entre les codes des médicaments. Il est de ce fait conseillé aux fournisseurs de reprendre les codes cti-ext (pour les médicaments belges) et CIP (pour les médicaments français) dans leur logiciel comptable, afin qu'ils puissent être automatiquement reliés dans le système au médicament concerné.

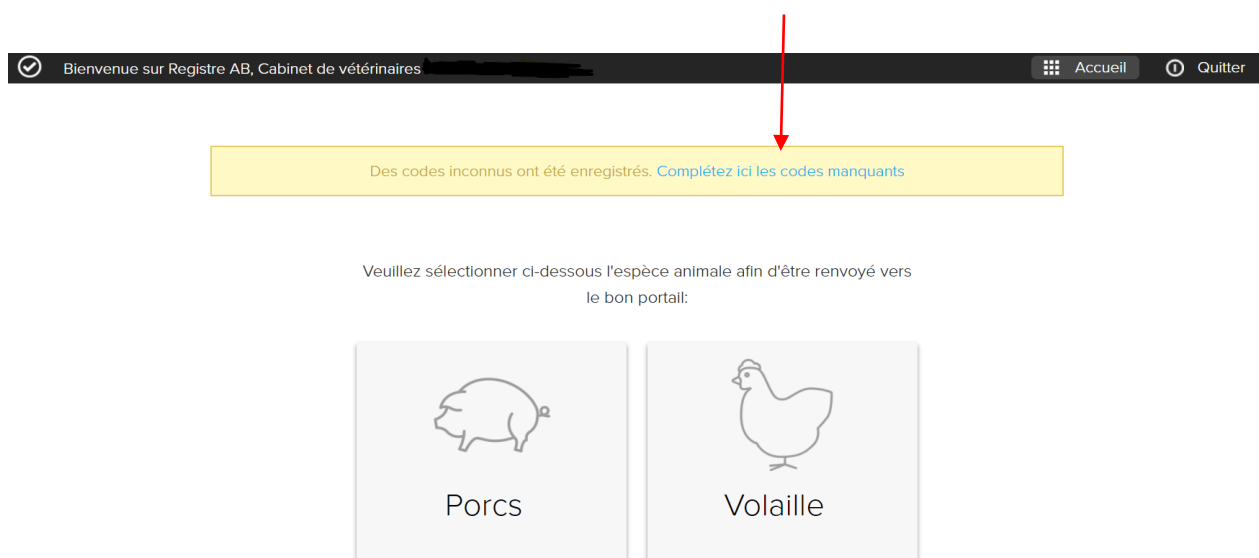
La liste des codes cti-ext et CIP peut être consultée sur le site www.registreab.be.

Il est également possible d'exporter tous les médicaments dans le portail des fournisseurs via l'onglet 'Liste des médicaments'.

L'annexe 1 contient la liste des codes correspondants aux espèces animales et aux indications d'utilisation. Si le mapping n'a pas été paramétré avant la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services web, cela peut toujours être paramétré par la suite.

Le fournisseur en est informé par e-mail juste après la réalisation des enregistrements ou des services web. Lors de la connexion sur le portail des fournisseurs, un avis s'affichera également sur la page d'accueil.

Les codes qui ne sont pas reconnus par le système sont affichés dans une fenêtre pop-up. Cela permet de relier les codes inconnus aux bons codes dans le système.



Il est également possible d'ignorer les codes non pertinents via le bouton 'Ignorer ce code'. Ces codes ne seront alors plus saisis à l'avenir.

Les enregistrements seront visibles dans le 'Registre AB' dès l'établissement des correspondances correctes

aux médicaments, espèces cibles et indications d'utilisation.

4.3.6 Mes prescriptions

Cet onglet n'est présent que dans le portail des fournisseurs d'un CV.


Les fournitures saisies par le FAC ou le PHAR dans le Registre AB sont sur prescription d'un vétérinaire. Via l'onglet 'Mes prescriptions', le CV connecté accède à un compte rendu de tous les enregistrements effectués par le FAC ou le PHAR sur la base d'une prescription de l'un des vétérinaires du CV connecté.

Un CV qui prescrit sans fournir peut consulter ses enregistrements de prescriptions via 'Mes prescriptions'.

AB Register > Porcs Home Quitter

Résumé **Données enregistrées** Mes producteurs Mes rapports Liste de médicaments

[Retour vers 'Mes enregistrements'](#)

 **Détail de l'information enregistrée** (ref. 1110242-PI) ✎ MODIFIER

Type de document	Prescription électronique d'aliments médicamenteux
Numéro de document	0 0123 E 012345
Livraison le	24-08-2020
Producteur	AB-Register test (BE01234567-0201)
Espèce cible	Porcelets sevrés
Médicament	● DOXYPREX 100 mg/g premix 25 kg (cti-ext. 300982-04)
Quantité livrée	7,5 kg prémélange médicamenteux
Indication d'utilisation	-
Vétérinaire	Siemon Donvil (N0123)

Dans le détail de chaque enregistrement, les différents champs d'enregistrement peuvent être consultés. Si vous constatez qu'un enregistrement n'est pas correct, vous pouvez le signaler au fournisseur FAC ou au PHAR via le bouton 'Signalez-le-nous'. Le champ de texte ci-dessous s'ouvre, et vous pouvez y spécifier le problème.

Signalez un enregistrement erroné

Vous pouvez indiquer dans le champ texte ci-dessous de quel type d'erreur il s'agit (p.ex. le nombre d'emballages enregistrés est incorrect, vous n'avez pas reçu ce produit, ...)

Madame, Monsieur,

Enregistrement 420286-PO est incorrect. Veuillez vérifier.

Ce courriel sera envoyé au fournisseur Imengine.

ENVOYER LA NOTIFICATION ou [Annuler](#)

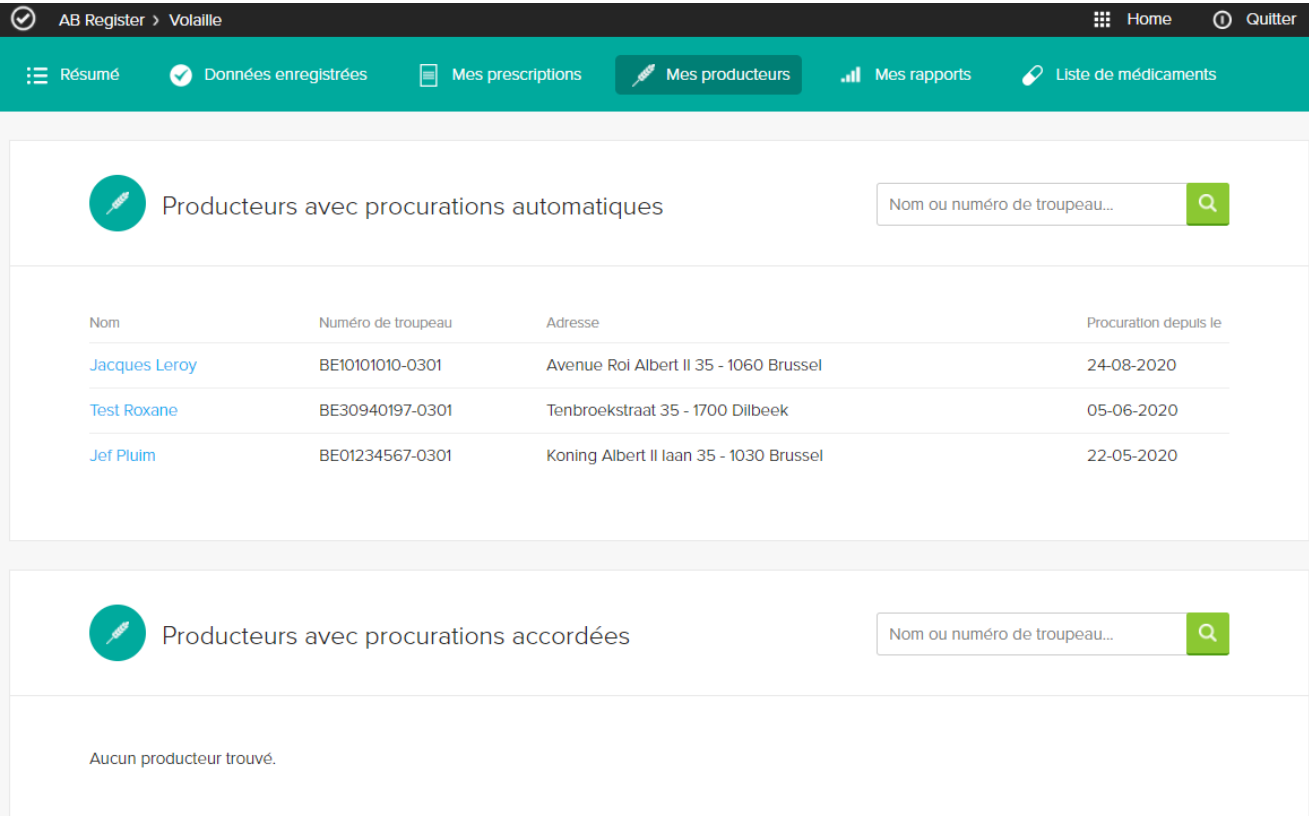
Après l'enregistrement de votre remarque, le fournisseur (FAC ou PHAR) recevra un e-mail lui demandant de corriger l'erreur. Vous recevrez une copie de cet e-mail au titre de confirmation de l'envoi, mais vous ne devez entreprendre aucune démarche supplémentaire. Une fois l'erreur signalée, vérifiez que la correction a bel et bien été apportée.

Comme indiqué précédemment au point 4.3.4.6, l'écran de détail de chaque prescription permettra de consulter également le statut du couplage à Sanitel-Med.

4.3.7 Mes producteurs

Par le biais du portail destiné aux producteurs, ceux-ci disposent de la possibilité de donner procuration à leurs fournisseurs. En tant que fournisseur, vous pouvez ainsi consulter le dossier ainsi que les rapports d'exploitation de vos clients. Le CV du vétérinaire de guidance d'exploitation d'un producteur reçoit automatiquement une procuration, sans intervention du producteur.

Via l'onglet 'Mes producteurs', vous trouverez le compte rendu de vos producteurs avec une procuration automatique et fournie.



AB Register > Volaille

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions **Mes producteurs** Mes rapports Liste de médicaments

Producteurs avec procurations automatiques

Nom ou numéro de troupeau...

Nom	Numéro de troupeau	Adresse	Procuration depuis le
Jacques Leroy	BE10101010-0301	Avenue Roi Albert II 35 - 1060 Brussel	24-08-2020
Test Roxane	BE30940197-0301	Tenbroekstraat 35 - 1700 Dilbeek	05-06-2020
Jef Pluim	BE01234567-0301	Koning Albert II laan 35 - 1030 Brussel	22-05-2020

Producteurs avec procurations accordées

Nom ou numéro de troupeau...

Aucun producteur trouvé.

Si vous cliquez sur le nom du producteur, vous pouvez consulter son dossier individuel. Vous pouvez consulter tous les enregistrements et les rapports d'exploitation de ce producteur ainsi que les lots mis en place. Vous pouvez également consulter tous les rapports via l'onglet 'Mes rapports' (voir 4.3.8).

Producteur **Jef Plum**
 Numéro de troupeau: BE01234567-0301 Label: Belplume, Belplume, Belplume, Belplume, Belplume, Belplume
 Adresse: Koning Albert II laan 35 - 1030 Brussel
 E-mail: helpdesk@abregister.be

ENREGISTREMENTS RAPPORTS D'EXPLOITATION LOTS MIS EN PLACE

Livraison de: jusqu'à: Mot clé:

[Recherche étendue](#)

RECHERCHE

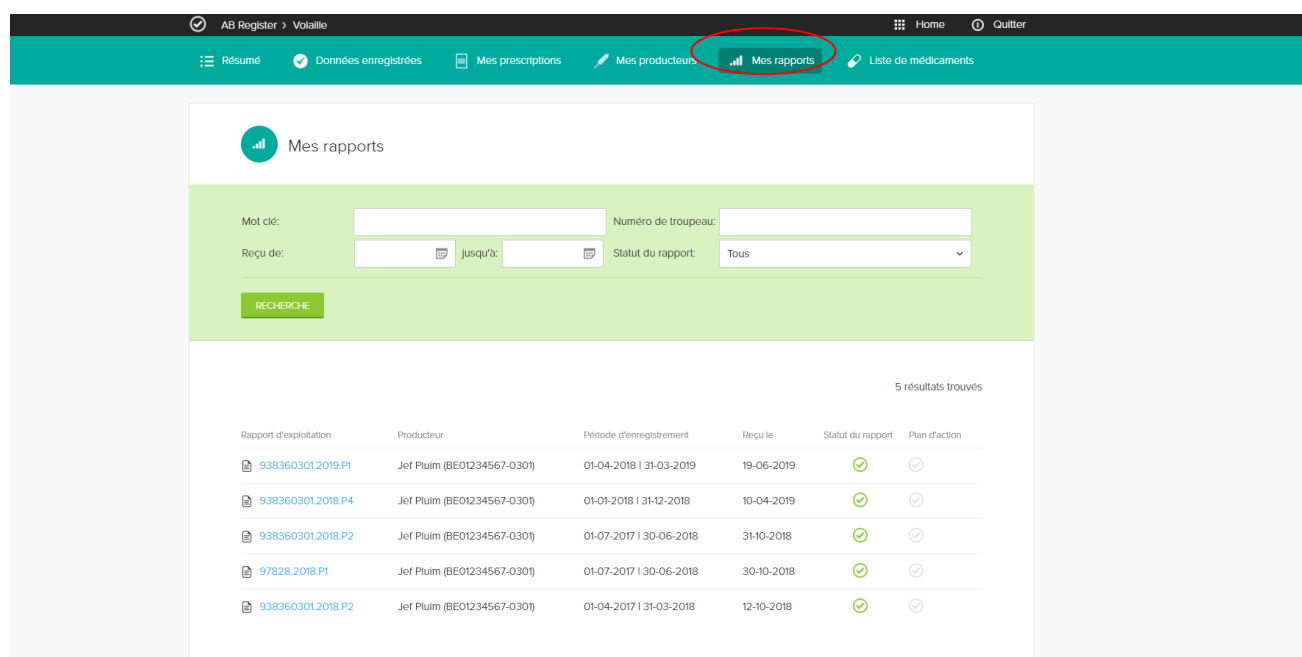
6 résultats trouvés

Ref	Livraison	Etabli	Médicament	Quant.	Espèce cible	Cabinet/Société
110241-PO	24-08-2020	1	● FLORDOFEN 100 mg/ml opl. po 11	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Van Heupen NV
110923-PO	16-07-2020	5	● HYDRODOXX 500 mg/g pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Van Heupen NV
110919-PO	14-07-2020	1	● AVLOSIN KIPPENKALKOENEN 625 mg/g gran. oplosb. po 40 g	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Imengine
110918-PO	13-07-2020	2	● AVLOSIN KIPPENKALKOENEN 625 mg/g gran. oplosb. po 40 g	1 emballage(s)	Poulets (à rôtir)	Test Imengine
110907-PO	25-05-2020	4	● DOXX-SOL pdr oplosb. po 1 kg	1 emballage(s)	Poules pondeuses d'élevage	Van Heupen NV
923277-PO	17-10-2019	5	● AVLOSIN KIPPENKALKOENEN 625 mg/g gran. oplosb. po 40 g	1 emballage(s)		Belgork VZW

Les nouveaux rapports d'exploitation sont toujours affichés dans l'onglet 'Compte rendu'. Cela vous permet de retrouver immédiatement les nouvelles informations pour chaque exploitation. Les rapports disparaissent de la liste dès leur consultation mais restent disponibles via l'onglet 'Mes producteurs' ou via 'Mes rapports'. Afin de garantir l'enregistrement correct pour la volaille, vous avez la possibilité en tant que fournisseur de vérifier quels lots ont été mis en place auprès des producteurs pour lesquels vous disposez d'une procuration. Ceci constitue un premier point de contrôle lorsque vous enregistrez des antibiotiques dans le Registre AB.

4.3.8 Mes rapports

L'onglet 'Mes rapports' présente une liste de tous les rapports pour lesquels vous avez une procuration. Via la fonction de recherche, il est possible de rechercher des rapports en fonction d'un fournisseur, d'une date d'envoi ou d'un statut. Via le lien du rapport, un fichier pdf s'ouvre, permettant de consulter le rapport. Pour chaque rapport d'exploitation, un statut rouge ou vert est attribué (voir liste des définitions en annexe 2). En fonction du cahier des charges auquel participe un producteur, des mesures peuvent être couplées à un statut rouge. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans le cahier des charges en question.



The screenshot displays the 'Mes rapports' page in the AB Register application. The top navigation bar includes 'AB Register > Volaille', 'Home', and 'Quitter'. The main menu contains 'Résumé', 'Données enregistrées', 'Mes prescriptions', 'Mes producteurs', 'Mes rapports' (highlighted with a red circle), and 'Liste de médicaments'. The 'Mes rapports' section features a search form with the following fields:

- Mot clé:
- Numéro de troupeau:
- Reçu de:
- jusqu'à:
- Statut du rapport:

A green 'RECHERCHE' button is located below the search fields. The results section indicates '5 résultats trouvés' and displays a table with the following data:

Rapport d'exploitation	Producteur	Période d'enregistrement	Reçu le	Statut du rapport	Plan d'action
938360301.2019.P1	Jef Pluim (BE01234567-0301)	01-04-2018 31-03-2019	19-06-2019	✓	✓
938360301.2018.P4	Jef Pluim (BE01234567-0301)	01-01-2018 31-12-2018	10-04-2019	✓	✓
938360301.2018.P2	Jef Pluim (BE01234567-0301)	01-07-2017 30-06-2018	31-10-2018	✓	✓
97828.2018.P1	Jef Pluim (BE01234567-0301)	01-07-2017 30-06-2018	30-10-2018	✓	✓
938360301.2018.P2	Jef Pluim (BE01234567-0301)	01-04-2017 31-03-2018	12-10-2018	✓	✓

4.3.9 Liste des médicaments

Via l'onglet 'Liste des médicaments', vous pouvez consulter tous les médicaments enregistrés dans le Registre AB. Il est également possible d'en extraire une exportation Excel.

Etant donné que des exploitations avicoles belges comme françaises participent à Belplume, une liste des médicaments belges et français sera disponible. Il est primordial d'opérer une distinction entre ces deux listes. Si des enregistrements sont réalisés pour des exploitations belges, seuls des médicaments belges peuvent être utilisés. Si des enregistrements sont réalisés pour des exploitations françaises, seuls des médicaments français peuvent être utilisés. Chaque médicament a son propre code spécifique. Vous trouverez de plus amples explications au sujet de ces codes à l'annexe 1A.

AB Register > Volaille

Home Quitter

Résumé Données enregistrées Mes prescriptions Mes producteurs Mes rapports **Liste de médicaments**

Liste de médicaments

Mot clé: Médicament: Rechercher par nom, code CNK ou cli-ext...

Marque: Code couleur AMCRA: Sélectionner...

RECHERCHE

1 2 3 4 > 196 résultats trouvés

CTI-EXT	Médicament	Emballage	Marque	Code CNK
03760161602068	ACTI COLI B pdr sol. po 1 kg FR	Boîte	LABORATOIRES BIOVE	
03760161602082	ACTI COLI B pdr sol. po 10 kg FR	Sac	LABORATOIRES BIOVE	
03760161602051	ACTI COLI B pdr sol. po 10x 100 g FR	Boîte avec sachets	LABORATOIRES BIOVE	
03760161602075	ACTI COLI B pdr sol. po 5 kg FR	Sac	LABORATOIRES BIOVE	
03597132201056	ADJUSOL TMP SULFA LIQUIDE sol. po 100 ml FR	Flacon	VIRBAC SA	
03597132301077	ADJUSOL TMP SULFA LIQUIDE sol. po 2 l FR	Bidon	VIRBAC SA	
03597132201063	ADJUSOL TMP SULFA LIQUIDE sol. po 250 ml FR	Flacon	VIRBAC SA	
03597132301084	ADJUSOL TMP SULFA LIQUIDE sol. po 5 l FR	Bidon	VIRBAC SA	
338633-01	AVLOSIN KIPPENKALKOENEN 625 mg/g gran. oplosb. po 4...	Sachet	Eco Animal Health Ltd	
338642-01	AVLOSIN KIPPENKALKOENEN 625 mg/g gran. oplosb. po 4...	Sachet	Eco Animal Health Ltd	9100546
05060162990576	AVLOSIN POULETS/DINDONS 625 mg/g gran. sol. po 40 g FR	Sachet	Eco Animal Health Ltd	
05060162990545	AVLOSIN POULETS/DINDONS 625 mg/g gran. sol. po 400 g...	Sachet	Eco Animal Health Ltd	
477795-04	AMATIB 800 mg/g VARRENKIP pdr oplosb. po 1 kg	Sachet	Krka, D.D. Novo Mesto	

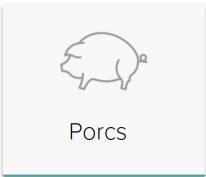
4.3.10 Mon cabinet/ Mon exploitation

Via la page d'accueil, vous pouvez cliquer sur 'Mon cabinet / Mon exploitation'.


Bienvenue sur Registre AB, Cabinet de vétérinaires Van Heupen NV

Accueil Quitter


Veuillez sélectionner ci-dessous l'espèce animale afin d'être renvoyé vers le bon portail:



Porcs

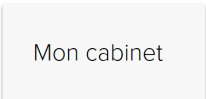


Volaille




Bovins laitiers

Ou gérez votre compte ci-dessous:



Mon cabinet



Paramètres

Vous pouvez consulter et modifier ici les données de base de votre cabinet / entreprise ainsi que les vétérinaires enregistrés (voir 4.3.1 procédure d'identification).

Veillez à la mise à jour de ces données.

4.3.11 Paramètres

The screenshot shows a dark header bar with a checkmark icon, the text 'Bienvenue sur Registre AB, Cabinet de vétérinaires Van Heupen NV', and two buttons: 'Accueil' (with a grid icon) and 'Quitter' (with a power icon). Below the header, the text reads: 'Veuillez sélectionner ci-dessous l'espèce animale afin d'être renvoyé vers le bon portail:'. There are three buttons for animal species: 'Porcs' (with a pig icon), 'Volaille' (with a chicken icon), and 'Bovins laitiers' (with a cow icon). Below these, the text reads: 'Ou gérez votre compte ci-dessous:'. There are two buttons: 'Mon cabinet' and 'Paramètres'. A red arrow points to the 'Paramètres' button.

Via le bouton 'Paramètres' dans la page d'accueil, vous pouvez accéder à tous les paramètres d'importation nécessaires pour saisir des enregistrements via Excel et des services web (voir 4.3.4.2 et 4.3.4.3), ainsi qu'à tous les paramètres relatifs au 'Mapping' (voir 4.3..5).

5 FIL CONDUCTEUR COUVOIRS

5.1 Introduction

Afin de récolter toutes les données d'un lot unique mis en place, un portail supplémentaire a été créé spécifiquement pour les couvoirs. Via ce portail, vous devez, en tant que couvoir, introduire chaque mise en place d'un lot unique avec les données correspondantes.

Dans ce qui suit, nous vous expliquons comment accéder aisément à ce portail, quelles sont ses fonctionnalités et quelles sont vos tâches.

5.2 Compte rendu des tâches du couvoir

- Procédure d'inscription :

Vous pouvez vous inscrire en complétant le formulaire d'inscription sur le site internet du Registre AB et en l'envoyant au Helpdesk du Registre AB.

A l'aide de ces données, un contrat de collaboration sera établi entre l'asbl Registre AB et chaque couvoir pour l'utilisation de la base de données des antibiotiques. Ce contrat doit être signé et ensuite remis au secrétariat de l'asbl Registre AB.

Dès la réception du contrat contresigné, un compte sera créé. Le couvoir recevra ses identifiants de connexion par e-mail. Il peut dès lors se mettre au travail avec le Registre AB.

- Enregistrement des lots uniques :

Chaque couvoir enregistre les données des lots mis en place dans le Registre AB. Cela peut se faire de trois façons : via le formulaire d'enregistrement en ligne, par la lecture d'un formulaire Excel ou via les services web.

Le couvoir doit respecter les principes suivants :

- Chaque lot unique doit être saisi **7 jours au plus tard** après la date de mise en place.
- Les modifications apportées aux données du lot doivent se faire dans les 7 jours de la mise en place. Si des modifications doivent être apportées par la suite, cela ne peut se faire que via le helpdesk.
- Si la mise en place d'un lot est répartie sur plusieurs jours (72 heures max.), le premier jour vaut comme date de mise en place.
- Si des œufs de couvoir éclosent dans le poulailler, la date de mise en place correspond au jour de dépôt des œufs dans le poulailler. Si cela se fait sur plusieurs jours, la définition ci-dessus est retenue.
- Si un lot est mis en place dans un poulailler avec plusieurs compartiments, un seul numéro de lot est attribué à tous les animaux de ce poulailler.

- Mon exploitation :

Le couvoir veille à ce que les données de son exploitation soient actualisées via son portail. Le responsable du couvoir gère ces données.

5.3 Portail du couvoir

5.3.1 Fonctionnalités

Lorsque vous vous connectez au portail du couvoir, vous arrivez sur la page d'accueil. Sur cette page, vous pouvez cliquer sur le bouton Volaille, afin de consulter toutes les données des lots mis en place par vos soins. En bas de page, vous trouverez deux boutons pour accéder aux données de votre exploitation : 'Mon exploitation' et 'Paramètres'.



5.3.2 Enregistrement de lots uniques

Via l'onglet 'Mes lots uniques', vous pouvez consulter toutes les données saisies par vous en tant que couvoir. Sous l'onglet 'Résumé', vous trouverez un compte rendu des lots uniques les plus récents que vous avez introduits.

AB Register > Home Quitter

Résumé Mes lots

Derniers lots enregistrés ENREGISTRER UN NOUVEAU LOT

Numéro de lot unique	Numéro de troupeau	Etable	Date de mise en place	Nombre	Type
BE30940197-0303/2020_08_20	BE30940197-0303	3	20-08-2020	10000	Poulets (à rôtir)
BE30940197-0305/2020_08_19	BE30940197-0305	5	19-08-2020	300	Poule pondeuse
BE30940197-0304/2020_07_22	BE30940197-0304	4	22-07-2020	8	Poules pondeuses d'élevage
BE01234567-0308/2020_07_18	BE01234567-0308	8	18-07-2020	20000	Parents d'élevage pour rôtissage
BE01234567-0306/2020_07_18	BE01234567-0306	6	18-07-2020	20000	Parents d'élevage pour rôtissage
BE11111111-0302/2020_07_16	BE11111111-0302	2	16-07-2020	10000	Parents d'élevage pour rôtissage
BE01234567-0305/2020_07_16	BE01234567-0305	5	16-07-2020	40000	Parents d'élevage pour rôtissage
BE00000001-0305/2020_07_13	BE00000001-0305	5	13-07-2020	40000	Poulets (à rôtir)
BE01234567-0302/2020_07_12	BE01234567-0302	2	12-07-2020	40000	Poulets (à rôtir)
BE01234567-0301/2020_07_01	BE01234567-0301	1	01-07-2020	40000	Poulets (à rôtir)

[Afficher tous les lots enregistrés](#)

Il y a trois possibilités pour introduire des données de lot. Elles sont décrites ci-après.

5.3.2.1 Enregistrement d'un lot unique via le formulaire d'enregistrement

Le couvoir peut introduire les données du lot en ligne, via le formulaire d'enregistrement. Ce formulaire a principalement été développé pour les couvoirs qui enregistrent des données de lot pour un nombre limité de producteurs, et sur une base irrégulière.

Suivez les étapes suivantes pour effectuer un enregistrement :

1. Cliquez sur le bouton 'Enregistrer un nouveau lot' :



Enregistrer un nouveau lot

Couvoir	Test
Producteur	Choisissez un producteur... ou Ajouter un nouveau producteur
Etable	Sélectionner... ▼
Numéro de lot unique	<input type="text"/>
Date de mise en place	25-08-2020 <input type="text"/> (jj-mm-aaaa)
Nombre d'animaux	<input type="text"/>
Espèce cible	Sélectionner le type d'animal... ▼
Age	Sélectionner l'âge... ▼
Système de qualité origine	Sélectionner le système de qualité... ▼
Pays d'origine	Belgique ▼
Exploitation d'origine	Choisissez un producteur... (Facultatif) ou Ajouter un nouveau producteur

SAUVEGARDER ou [Annuler](#)

2. Complétez les champs obligatoires.

3. Le format du numéro de lot doit être le suivant : **numéro d'établissement (BE ou FR avec 8 chiffres) – 03XX (XX étant le numéro du poulailler, p.ex. 01, 02, 03, ...) / date de mise en place (2017_03_14).**

4. Si vous collaborez avec plusieurs couvoirs et partagez un seul portail, vous devrez également indiquer quel couvoir a mis le lot en place.

5. Le champ '**Exploitation d'origine**' est facultatif. Il ne doit pas obligatoirement être rempli, même si ceci est recommandé.

Si vous collaborez avec une entreprise de reproduction Belplume, vous pouvez trouver cette entreprise dans le registre AB via le numéro d'établissement.

6. Cliquez sur 'Sauvegarder'.

Vous trouverez des explications spécifiques par champ d'enregistrement à l'annexe 1B.

Une fois les données du lot enregistrées, ce lot est repris dans le compte rendu général des lots uniques.

5.3.2.2 Enregistrement de lots uniques via Excel

Afin de simplifier la procédure qui précède, nous avons développé un système permettant d'enregistrer simultanément plusieurs lots uniques. Cela peut se faire à l'aide d'un fichier Excel idéalement généré avec la

suite comptable du couvoir. Ce système permet en outre d'adapter les enregistrements sur la base du numéro de référence (REFERENCE_NUMBER). Chaque modification d'un lot unique est consignée.

Attention : si, dans la suite comptable, des codes spécifiques sont utilisés pour définir l'animal cible, ces codes peuvent être repris dans la base de données. Il est toutefois préférable de le faire **AVANT** la saisie des enregistrements.

Vous trouverez comment définir les codes dans le chapitre 5.3.3. 'Mapping'.

Le fichier Excel doit être créé conformément à l'exemple ci-dessous. La base de données accepte toutes les versions d'Excel à partir de 97. Les versions plus anciennes ne sont pas compatibles.

Vous trouverez des explications spécifiques par champ d'enregistrement à l'annexe 1B & 1C.

REFERENCE_NUMBER	SET_UP_DATE	LOT_NUMBER	STOCK_NUMBER	STABLE_NUMBER	ANIMAL_AMOUNT	TARGET_ANIMAL	ANIMAL_AGE	SATELLITE_NUMBER	ORIGIN_QUALITY_SYSTEM	ORIGIN_COUNTRY	ORIGIN_STOCK_NUMBER
20200330	30/03/2020	BE44444444-0301/2020_03_30	BE44444444-0301	1	300	AV1	EGG	AB	Belplume	BE	44444444

Une fois le fichier Excel créé conformément aux règles de base convenues, suivez les étapes suivantes :

1. Envoyez le fichier Excel par e-mail à l'adresse e-mail standard, avec un objet préalablement défini. L'objet de l'e-mail se compose du code attribué au couvoir par le système. De la sorte, le système est en mesure d'identifier les couvoirs.

Ces informations pour l'envoi d'un fichier Excel peuvent être retrouvées via le bouton « Paramètres » sur la page d'accueil, et sous l'onglet « Paramètres d'importation ».

Attention : n'oubliez pas les crochets dans l'objet.

Attention : l'adresse e-mail 'info@abregistratie.be' est exclusivement utilisée pour la lecture des fichiers Excel. Veuillez utiliser l'adresse helpdesk@register.ab pour toutes autres questions ou remarques.

Veillez sélectionner ci-dessous l'espèce animale afin d'être renvoyé vers le bon portail:



Ou gérez votre compte ci-dessous:

Mon exploitation

Paramètres

AB Register > Paramètres

Paramètres d'importation Mapping Espèce cible

Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [5916251074].
Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à abregister@imengine.be

Objet [5916251074]

Envoyez les résultats du rapport

Paramètres des services web

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentication. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.

WSDL: <https://test-api.abregister.be/broeler/VilLotService.cfc?wsdl>

Nom d'utilisateur: 5916251074

Mot de passe: 968C46

Afin d'assurer un suivi efficace des lots que vous avez mis en place, il est conseillé de toujours demander un rapport. Cela vous permet en outre, lors de la phase de lancement, de vous assurer que tous les enregistrements ont bel et bien été lus.

3. Lisez toujours attentivement les résultats du rapport et suivez les instructions au cas où des erreurs sont signalées. Des erreurs peuvent se produire au niveau du fichier Excel et au niveau des enregistrements contenus dans le fichier Excel.



Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [5916251074].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à abregister@imengine.be

Objet [5916251074]


Envoyez les résultats du rapport

APRÈS CHAQUE TRAITEMENT

UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR

Après avoir corrigé les erreurs éventuelles, vous pouvez consulter les lots introduits dans le Registre AB, sous l'onglet 'Mes enregistrements'

5.3.2.3 Enregistrement de lots uniques via les services web


Paramètres d'importation

Paramètres de Excel

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en envoyant un fichier Excel à abregister@imengine.be. Commencez toujours l'objet de votre courriel par: [5916251074].

Après que le fichier Excel ait été traité, un rapport récapitulatif sera le cas échéant envoyé à l'adresse électronique communiquée pour le cabinet. Envoyez le message électronique suivant les données mentionnées ci-dessous avec une adresse électronique du cabinet.

Envoyer un message électronique à	abregister@imengine.be
Objet	[5916251074]
Envoyez les résultats du rapport	<div style="display: flex; gap: 10px;"> <div style="background-color: #f1c40f; padding: 2px 10px; border: 1px solid #ccc;">APRÈS CHAQUE TRAITEMENT</div> <div style="border: 1px solid #ccc; padding: 2px 10px;">UNIQUEMENT EN CAS D'ERREUR</div> </div>

Paramètres des services web

Vous pouvez automatiquement ajouter différents enregistrements dans le système en utilisant notre service web SOAP. Le service utilise Http Basic Authentication. Vous trouverez ci-dessous vos credentials pour solliciter le service web.

WSDL:	https://test-api.abregister.be/broeier/v1/LotService.cfc?wsdl
Nom d'utilisateur:	5916251074
Mot de passe:	968C46

Il est également possible de communiquer avec le Registre AB via les services web. Cela présente l'avantage que les données sont lues automatiquement depuis la suite comptable du couvoir. Il ne faut intervenir que dans le cas d'un message d'erreur.

Le système propose un soap webservice, avec une 'http Basic Authentication'. Les identifiants sont uniques pour chaque couvoir et sont disponibles dans les 'Paramètres', dans l'onglet 'Paramètres d'importation'. Le mot de passe par défaut est celui choisi lors de la procédure d'enregistrement du couvoir.

Exemple de requête utilisant le service SOAP

Production WSDL : <https://api.abregister.be/broeier/v1/lotService.cfc?wsdl>

Test WSDL : <https://test-api.abregister.be/broeier/v1/lotService.cfc?wsdl>

Valeurs possibles pour originCertificate : Belplume, IKB ou Other

Valeurs possibles pour originCountry: voir codes annexe 1C

```
<soapenv:Envelope xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
xmlns:xsd="http://www.w3.org/2001/XMLSchema"
xmlns:soapenv="http://schemas.xmlsoap.org/soap/envelope/" xmlns:v1="http://v1.broeier">
  <soapenv:Header/>
  <soapenv:Body>
    <v1:saveLot soapenv:encodingStyle="http://schemas.xmlsoap.org/soap/encoding/">
      <Lot xsi:type="v1:Lot">
        <animalAge xsi:type="xsd:string">EGG</animalAge>
        <animalAmount xsi:type="xsd:string">800</animalAmount>
        <lotNumber xsi:type="xsd:string">BE11111111-0302/2020_07_04</lotNumber>
        <originQualitySystem xsi:type="xsd:string">other</originQualitySystem>
        <originCountry xsi:type="xsd:string">BE</originCountry>
        <originStockNumber xsi:type="xsd:string">22222222</originStockNumber>
        <referenceNumber xsi:type="xsd:string">2020070401</referenceNumber>
        <satelliteNumber xsi:type="xsd:string">AB</satelliteNumber>
        <setUpDate xsi:type="xsd:string">04/07/2020</setUpDate>
        <stableNumber xsi:type="xsd:string">2</stableNumber>
        <stockNumber xsi:type="xsd:string">BE11111111-0302</stockNumber>
        <targetAnimal xsi:type="xsd:string">AV3</targetAnimal>
      </Lot>
    </v1:saveLot>
  </soapenv:Body>
</soapenv:Envelope>
```

Il est possible d'envoyer 1 enregistrement par requête au service web. Il doit être fait appel à l'opération 'saveRegistration' pour la création d'un nouvel enregistrement. Le service web permet également de modifier les enregistrements à l'aide de l'opération 'updateRegistration'. L'enregistrement qui doit être modifié est

reconnu sur la base du numéro de référence (referenceNumber). Chaque modification d'un enregistrement est enregistrée dans le journal.

Le système renvoie le code 200 au cas où le traitement de l'enregistrement a réussi. En cas d'erreur, un message d'erreur portant le code 400 sera renvoyé.

5.3.2.4 Modification des données du lot

Une fois un lot unique lu dans le système, le couvoir peut modifier manuellement le lot via l'application web. Chaque élément peut être modifié **jusqu'à 7 jours au plus tard après la mise en place**.

Pour modifier un lot unique, procédez comme suit :

1. Rendez-vous dans 'Mes lots'.
2. Cliquez sur le numéro de lot unique. Les données du lot unique sont affichées.

Número de lot unique	Número de troupeau	Etable	Date de mise en place	Nombre	Type
BE30940197-0303/2020_08_20	BE30940197-0303	3	20-08-2020	10000	Poulets (à rôtir)
BE30940197-0305/2020_08_19	BE30940197-0305	5	19-08-2020	300	Poule pondeuse
BE30940197-0304/2020_07_22	BE30940197-0304	4	22-07-2020	8	Poules pondeuses d'élevage
BE01234567-0308/2020_07_18	BE01234567-0308	8	18-07-2020	20000	Parents d'élevage pour rôtissage
BE01234567-0306/2020_07_18	BE01234567-0306	6	18-07-2020	20000	Parents d'élevage pour rôtissage
BE1111111-0302/2020_07_16	BE1111111-0302	2	16-07-2020	10000	Parents d'élevage pour rôtissage
BE01234567-0305/2020_07_16	BE01234567-0305	5	16-07-2020	40000	Parents d'élevage pour rôtissage
BE00000001-0305/2020_07_13	BE00000001-0305	5	13-07-2020	40000	Poulets (à rôtir)
BE01234567-0302/2020_07_12	BE01234567-0302	2	12-07-2020	40000	Poulets (à rôtir)
BE01234567-0301/2020_07_01	BE01234567-0301	1	01-07-2020	40000	Poulets (à rôtir)

[Afficher tous les lots enregistrés](#)

3. Cliquez sur 'Modifier'.

Détail du lot (UL-32494)

MODIFIER

Numéro de lot unique	BE01234567-0305/2020_07_16
Producteur	Jef Pluim (BE01234567-0305)
Etable	5
Date de mise en place	16-07-2020
Nombre d'animaux	40000
Espèce cible	Parents d'élevage pour rôtissage
Age	CEuf
Système de qualité origine	Belplume
Pays d'origine	Belgique
Exploitation d'origine	BE1111111

4. Modifiez ce que vous devez modifier et enregistrez.

AB Register >
Home
Quitter

Résumé
Mes lots

[Retour à "Détail du lot"](#)

Modifier le lot

Couver	Test	
Producteur	<input type="text" value="Mevrouw - BE1111111"/> ou Ajouter un nouveau producteur	
Etable	<input type="text" value="5"/>	
Numéro de lot unique	<input type="text" value="BE01234567-0305/2020_07_16"/>	
Date de mise en place	<input type="text" value="16-07-2020"/> (jj-mm-aaaa)	
Nombre d'animaux	<input type="text" value="40000"/>	
Espèce cible	<input type="text" value="Parents d'élevage pour rôtissage"/>	
Age	<input type="text" value="CEuf"/>	
Système de qualité origine	<input type="text" value="Belplume"/>	
Pays d'origine	<input type="text" value="Belgique"/>	
Exploitation d'origine	<input type="text" value="BE1111111"/> (Facultatif) ou Choisissez dans la liste des producteurs	

SAUVEGARDER
ou [Annuler](#)

5. Les données du lot ont été modifiées.

5.3.2.5 Couplage des enregistrements d'antibiotiques avec les lots mis en place

Sur la base du numéro de poulailler et de la date de livraison, l'enregistrement d'un antibiotique est couplé à un lot mis en place chez le producteur. Lors du couplage des enregistrements aux lots concernés, la durée standard du cycle de production de l'animal cible du lot est prise en compte.

Ce tableau indique la durée standard du cycle de production par animal cible :

Animal cible	Durée standard du cycle de production (en jours)
Poulet de chair	42
Poule pondeuse	490
Parent de poulets de chair	315
Parent de poules pondeuses	420
Elevage de parents de poulets de chair	140
Elevage de parents de poules pondeuses	119
Elevage de poules pondeuses	119
Dinde	112

En fonction de la catégorie animale du lot, il sera soit mis fin au lot après x jours (voir tableau ci-dessus) soit un nouveau lot sera mis en place. Les enregistrements d'antibiotiques dont la date de livraison tombe après la fin du cycle de production du lot ne peuvent donc pas être liés à ce lot.

5.3.3 Mappings

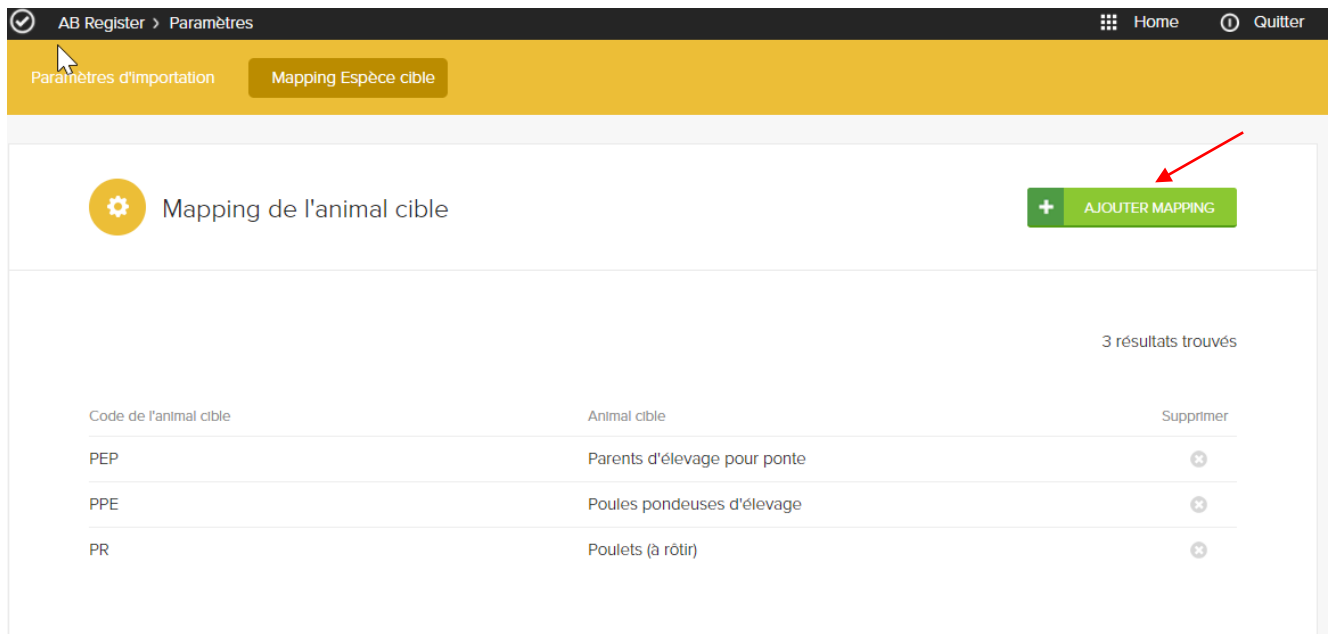
Si vous choisissez de communiquer via fichiers Excel ou les services web, il est préférable de le faire sur la base des données de la suite comptable du couvoir. D'autres codes que ceux proposés pour définir l'animal cible peuvent toutefois être utilisés. Les codes proposés pour l'animal cible sont repris à l'annexe 1B.

La base de données des antibiotiques prévoit la possibilité de reprendre, par 'mapping', les codes existants de la suite comptable du couvoir. Cela signifie que les codes spécifiques utilisés sont couplés de manière unique avec l'animal cible concerné dans le système.

Il est conseillé d'établir le mapping **AVANT** la saisie d'un fichier Excel ou la création d'un lien par le biais des services web. Les mappings peuvent être établis via le bouton 'Paramètres' de la page d'accueil. Il est possible d'établir une correspondance entre chaque code utilisé dans le logiciel comptable et une espèce cible. Cliquez sur 'ajouter mapping' pour la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services web. Vous trouverez ci-

dessous un exemple d'ajout de mapping.

Les mappings peuvent être supprimés en cliquant sur la croix correspondante.



AB Register > Paramètres

Home Quitter

Paramètres d'importation Mapping Espèce cible

< Retour vers l'aperçu

Ajouter un nouveau code Espèce cible

Code espèce cible

Espèce cible Sélectionner espèce cible...

SAUVEGARDER ou Annuler

Si le mapping n'a pas été paramétré avant la saisie d'un fichier Excel ou le développement de services web, cela peut toujours être paramétré par la suite.

Le couvoir en est informé par e-mail juste après la réalisation des enregistrements ou des services web.

Lors de la connexion au portail, un avis sera affiché sur la page d'accueil.

Les codes qui ne sont pas reconnus par le système sont affichés dans une fenêtre pop-up. Cela permet de relier les codes inconnus aux bons codes dans le système.

Il est également possible d'ignorer les codes non pertinents via le bouton 'Ignorer ce code'. Ces codes ne seront alors plus saisis à l'avenir.

AB Register > Paramètres

Home Quitter

Complétez les mappings manquants

Codes animaux cibles inconnus

Code inconnu	Espèce cible	Ignorer
optok	Sélectionner espèce cible...	Ignorer ce code

SAUVEGARDER ou Ignorer tous les codes mentionnés ci-dessus


Dès que le bon animal cible est mis en relation, les enregistrements lus seront complétés et visibles dans le Registre AB.

5.3.4 Mon exploitation

Via la page d'accueil, vous pouvez cliquer sur le bouton 'Mon exploitation'.

Bienvenue sur Registre AB, Marie D'Angleterre Accueil Quitter

Veuillez sélectionner ci-dessous l'espèce animale afin d'être renvoyé vers le bon portail:



Volaille


z à ce

Ou gérez votre compte ci-dessous:

Mon exploitation

Paramètres

AB Register > Mon exploitation Home Quitter



Mon exploitation

Les coordonnées de votre entreprise MODIFIER

Nom d'entreprise	Couvoir Poussin	Adresse électronique	lise.vanengeland@vlam.be
Responsable	Marie D'Angleterre	Adresse	Koning Albert II-Haan, 35 Koning Albert II-Haan, 35 - 1030 54
Numéro de TVA	BE1234567890	Téléphone	
	TE	Fax	-

Vos données d'identification CHANGER LE MOT DE PASSE

Adresse électronique	lise.vanengeland@vlam.be
----------------------	--------------------------

5.3.5 Paramètres

Via le bouton 'Paramètres' de la page d'accueil, vous avez accès à tous les paramètres d'importation nécessaires pour lire les enregistrements via Excel et les services web (voir 3.2.2 et 3.2.3) et à tous les paramètres relatifs au mapping (voir 3.3).



6 CONDITIONS D'UTILISATION

6.1 Conditions d'utilisation du site internet www.registreab.be

- Le site internet www.registreab.be est administré par l'asbl Registre AB, une association sans but lucratif qui vise à réduire l'utilisation des médicaments et en particulier des antibiotiques dans l'élevage dans le cadre d'une approche durable de la santé et du bien-être des animaux et à contribuer à la réduction de la résistance aux antimicrobiens.
L'asbl Registre AB est établie Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 54, à Bruxelles.
- Le site web www.registreab.be est accessible à tout visiteur. Le visiteur prend connaissance des présentes conditions d'utilisation et marque son accord avec ces dernières. Si le visiteur ne peut marquer son accord avec ces conditions d'utilisation, il quitte maintenant le site de sa propre initiative.
- L'asbl Registre AB se réserve le droit de (faire) modifier ou supprimer le site internet comme elle l'entend et à tout moment qu'elle juge utile, en publiant ou non un avertissement préalable. L'asbl Registre AB n'est en rien responsable des conséquences découlant du changement ou de la suppression du site internet.
- L'asbl Registre AB se réserve le droit de vous refuser l'autorisation d'utiliser le site internet et/ou de faire usage de certains services proposés sur le site internet. Dans le prolongement, L'asbl Registre AB peut assurer le monitoring de l'accès au site internet.
- Les données figurant sur le site sont exclusivement mises à disposition par L'asbl Registre AB à des fins d'information. Toute utilisation non autorisée ou impropre du site internet ou de son contenu peut constituer une infraction aux droits intellectuels, à la réglementation en matière de protection de la vie privée, de publication et/ou de communication dans le sens le plus large du terme. Toutes les informations que vous diffusez depuis le site internet relèvent de votre responsabilité.
- Vous vous engagez, entre autres, à :
 - Ne pas exploiter l'information de manière illégale ;
 - Ne pas utiliser ce site internet de telle sorte qu'il soit endommagé, transformé, interrompu, arrêté ou rendu moins efficace par quelque moyen que ce soit ;
 - Ne pas utiliser ce site internet pour la transmission ou l'envoi de virus informatiques ou pour la

transmission ou l'envoi de contenu illégal, illicite ou inapproprié (notamment, mais pas exclusivement, d'information à caractère obscène ou nuisible à l'ordre public) ;

- Ne pas utiliser ce site internet dans le but d'enfreindre, de quelque manière que ce soit, les droits d'une personne physique, morale ou d'une association tels, entre autres mais pas exclusivement, que le droit à la vie privée et à la propriété intellectuelle ;
 - Ne pas utiliser le site internet pour l'envoi ou la transmission de contenu à des fins promotionnelles ou publicitaires sans avoir préalablement demandé une autorisation à l'asbl Registre AB, à l'exception toutefois des informations sollicitées par le destinataire.
- Les éventuels droits détenus par des tiers doivent toujours être respectés. L'utilisation des données figurant sur le site ne peut donner lieu à aucun recours contre l'asbl Registre AB. Vous protégerez et préserverez l'asbl Registre AB ainsi que ses collaborateurs de toutes mesures, condamnations judiciaires et extra-judiciaires, en ce compris les frais pour l'assistance juridique, les comptables et autres, qui sont initiés par des tiers et qui découlent ou sont liés à l'utilisation que vous avez faite du site internet ou à toute violation de quelque disposition légale qu'il soit ou des droits détenus par des tiers.
- L'asbl Registre AB met tout en œuvre pour que les informations communiquées sur le présent site soient en permanence correctes et actualisées et est tributaire de tiers pour ce qui est d'une partie des données de base. Pour cette raison, l'asbl Registre AB ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'éventuelles erreurs, lacunes ou imprécisions observées, ni du fait que certaines informations seraient obsolètes.
- Sur requête simple introduite par toute personne pouvant attester de tout intérêt légal, les corrections ou compléments d'information seront, s'il échet, apportés dans les meilleurs délais.
- L'asbl Registre AB ne peut pas davantage être tenue responsable des dommages, de quelque nature qu'ils soient, subis par l'utilisateur en raison de la consultation de ce site ou des liens qui y figurent. Pareils liens vers d'autres sources d'informations externes ne sont proposés qu'à titre informatif et n'impliquent aucune prise de position quant à leur contenu ou leur existence.
- Le site internet peut comporter des renvois (par exemple par le biais d'un lien hypertexte, d'un bandeau ou d'un bouton) vers d'autres sites qui traitent d'un aspect spécifique de ce site internet ou sont placés par des tiers. Cela ne signifie pas automatiquement que l'asbl Registre AB soit liée à ces autres sites ou à leurs propriétaires. Par conséquent, le respect de la législation en matière de protection de la vie privée

est une responsabilité qui incombe à ces tiers et non à l'asbl Registre AB. En outre, l'asbl Registre AB ne peut être tenue responsable des contributions placées par des tiers. L'utilisation de ces dernières se fait toujours à ses propres risques.

- S'agissant du traitement des litiges relatifs au présent site web et d'éventuels litiges, seul le droit belge est d'application et seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents pour en traiter.

6.2 Conditions d'utilisation de l'application en ligne

- Les conditions d'utilisation et la politique en matière de la protection de la vie privée qui s'appliquent au site internet valent également pour l'application en ligne. Afin d'obtenir un accès à l'application en ligne, l'utilisateur doit parcourir les procédures décrites dans le règlement Registre AB.
- L'asbl Registre AB peut faire traiter anonymement les données rassemblées dans le Registre AB par tout établissement de recherche scientifique en vue d'obtenir des résultats de recherche pouvant contribuer au soutien de la guidance d'exploitation.
- Vous avez le droit de vous adresser à l'asbl Registre AB et de demander quelles données vous concernant sont traitées par nos soins. Vous pouvez également nous demander de compléter, de corriger ou de supprimer les données qui vous concernent. L'asbl Registre AB répondra à votre demande dans les quatre semaines. Vous ne disposez toutefois que de droits réduits vous permettant d'adapter ou de supprimer vous-même les informations enregistrées, tel que décrit dans le règlement du 'Registre AB'.
- L'annulation ou la désactivation d'un utilisateur donne immédiatement lieu à l'interdiction de connexion au 'Registre AB' par l'utilisateur concerné.
La désactivation d'un producteur a pour conséquence que les fournisseurs ne peuvent plus effectuer d'enregistrements pour l'exploitation et que toute procuration échoit dès la désactivation.
- L'asbl Registre AB ne peut en aucun cas être tenue responsable de la qualité et/ou de l'exactitude des données fournies. L'asbl Registre AB n'a aucun contrôle et ne peut se porter garante de la qualité, de la sécurité ou de la légalité des informations proposées.
- Par ailleurs, l'asbl Registre AB ne peut pas garantir l'accès continu ou sécurisé à ces services.
Le fonctionnement de l'application peut être affecté par l'action de différents facteurs qui échappent au contrôle de l'asbl Registre AB. Par conséquent, l'asbl Registre AB exclut – dans les limites légales – toutes

les garanties explicites ou implicites. Dans les limites légales, l'asbl Registre AB ne peut être tenue responsable de la perte d'argent, de clients ou de réputation, ni de tout autre dommage spécifique, direct ou indirect découlant ou lié de quelque manière que ce soit à l'utilisation que vous faites de l'application et des services connexes.

6.3 Conditions d'utilisation du logo

Le nom 'Registre AB' et le logo associé bénéficient d'une protection légale et sont la propriété exclusive de l'asbl Registre AB. L'utilisation du nom et/ou du logo est interdite sans autorisation écrite de la part de l'asbl Registre AB. Toute infraction à cette disposition peut enfreindre aux droits intellectuels de l'asbl Registre AB et engendrer des dédommagements.

7 POLITIQUE EN MATIERE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

- La présente déclaration relative à la protection de la vie privée précise entre autres les informations qui sont collectées sur ce site par l'asbl Registre AB, ainsi que les modalités d'utilisation et de sécurisation de ces données.
- En utilisant le Registre AB et les services connexes, vous acceptez explicitement que nous collections, utilisons, communiquons et conservions vos données personnelles, conformément aux dispositions de la présente politique en matière de protection de la vie privée, à nos conditions générales et à la convention standard applicable. L'asbl Registre AB se réserve le droit de modifier la politique relative à la protection de la vie privée si par exemple – pour autant que cela soit légalement autorisé – des données (personnelles) autres que celles énumérées dans la présente déclaration doivent être traitées.
- Aucune information personnelle n'est récoltée concernant les visiteurs du site internet qui ne le consultent que pour des raisons d'information concernant le Registre AB et ses services connexes ou concernant des sujets qui figurent sur le site internet. Il ne vous sera demandé d'entrer certaines données personnelles (prénom, nom, adresse électronique, adresse, code postal, localité, nom d'entreprise, numéro de téléphone etc.) qu'au cas où vous désirez participer au 'Registre AB', ce qui nécessite un enregistrement dans le système. Vous garantessez que les informations communiquées à l'asbl Registre AB vous appartiennent ou que vous disposez des autorisations nécessaires pour les utiliser et les communiquer à l'asbl Registre AB. L'asbl Registre AB peut suspendre ou interdire définitivement votre accès à la totalité ou à des parties de son site internet au cas où vous utilisez des coordonnées frauduleuses ou des coordonnées appartenant à des tiers sans leur autorisation.
- Vous acceptez que l'asbl Registre AB utilise vos données à caractère personnel pour vous permettre d'accéder à nos services et vous faire bénéficier du soutien à nos clients par courrier postal ou électronique ou par téléphone.
- Si les données vous concernant sont matériellement inexactes ou incomplètes ou qu'elles ne présentent plus de pertinence au regard des objectifs pour lesquels nous traitons vos données, vous pouvez nous demander la modification ou la suppression de ces données. Ces demandes seront

traitées conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

- Nous protégeons vos données en appliquant des mesures de sécurité techniques et administratives afin de circonscrire au maximum le risque de perte, d'usage abusif, d'accès non autorisé, de publication et de modification. Citons les pare-feu, le cryptage des données, les contrôles d'accès physiques et administratifs aux données et au serveur. Si vous estimez toutefois que votre compte a été utilisé abusivement, vous pouvez contacter l'asbl Registre AB.
- Nous ne conservons pas les données au-delà des délais autorisés par la loi et supprimons les données à caractère personnel lorsque ces dernières ne présentent plus aucune utilité pour servir les objectifs décrits ci-dessus.
- Belplume asbl se réserve le droit d'offrir un droit d'accès au 'Registre AB' aux organismes d'inspection et de certification pour la consultation des informations concernant les exploitations pour lesquelles elles sont chargées de l'inspection et de la certification de standards de qualité. L'organisme d'inspection et de certification est tenu à l'obligation de confidentialité en ce qui concerne ces informations.
- Lorsque vous faites usage de nos services, nos fournisseurs de service ou nous-mêmes pouvons installer des cookies (petits fichiers installés sur le disque de votre ordinateur ou de votre mobile) ou des balises web (images électroniques qui sont placées dans le code d'une page web). Nous utilisons ces cookies pour nous aider à vous identifier en tant qu'utilisateur, pour vous offrir un meilleur confort d'utilisation de ce site web, pour mesurer l'efficacité promotionnelle et pour assurer et promouvoir la confiance et la sécurité sur notre site web.
- L'asbl Registre AB ne vous enverra que les informations auxquelles vous avez souscrit sur nos sites internet, comme par exemple notre bulletin d'information. Vous ne recevrez pas de courriels vantant des intérêts commerciaux. Nous vous assurons que votre nom et votre adresse électronique ne seront pas utilisés à des fins commerciales et qu'ils ne seront pas transmis à d'autres instances.
- Dans le cadre du couplage à Sanitel-Med, vous reconnaissez que par l'utilisation de nos services, vous autorisez sans équivoque que les données que vous avez introduites ou celles introduites et vous concernant soient éventuellement échangées entre le Registre AB et Sanitel-Med.

8 HELPDESK

N'hésitez pas à faire appel au helpdesk au cas où il vous reste des questions auxquelles vous n'avez pas trouvé réponse.

Registre AB asbl

Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 54

1030 Bruxelles

Tél : 02/ 552 81 19

9 ANNEXES

Annexe 1A : Explication des champs d'enregistrement pour les fournisseurs

Annexe 1B : Explication des champs d'enregistrement pour les couvoirs

Annexe 1C : Liste pays d'origine

Annexe 2 : Définitions

Annexe 3 : Formulaire de demande d'adhésion producteur de volaille – participation volontaire

Annexe 4 : Formulaire de demande d'adhésion couvoir

9.1 Annexe 1A : Explication des champs des enregistrements

Champ pour la saisie manuelle	Champ pour la saisie via Excel	Champ pour la saisie via les services web	Définition
/	REFERENCE_NUMBER	referenceNumber	<p>Ceci est un code unique que le fournisseur doit attribuer à l'enregistrement en cas d'utilisation de <u>fichiers Excel ou des services web</u>.</p> <p>Ce code doit toujours être complété. En cas de modification d'un enregistrement, il faut impérativement utiliser à nouveau ce code et le précédent enregistrement est remplacé par l'enregistrement modifié.</p>
Livraison à	DELIVERY_DATE	deliveryDate	<p>Le jour de livraison de la médication. Le système refuse les dates ultérieures.</p> <p><u>Pour l'utilisation d'Excel</u> : cette date doit être saisie au format jj/mm/aaaa.</p> <p>Pour l'utilisation des <u>services web</u>, le format doit être aaaa-mm-jj.</p>

Producteur	STOCK_NUMBER	stockNumber	<p>Le producteur chez lequel la médication a été livrée.</p> <p>Saisie manuelle : dans ce cas, il est possible de rechercher le numéro d'établissement (par ex. 44444444).</p> <p>Avec Excel ou les services web, il est uniquement possible de communiquer sur la base du numéro de troupeau complet (par ex. BE44444444-0301).</p> <p>Les couvoirs qui disposent de plusieurs poulaillers et de plusieurs numéros de troupeau doivent indiquer les numéros de troupeau corrects (par exemple BE44444444-0302 et BE44444444-0303).</p> <p>Si un enregistrement doit être réalisé pour un producteur français, il faut indiquer le numéro d'identification français du troupeau (numéro EDE), par exemple FRO00AV00000.</p>
Médicament	MEDICINE	medicine	<p>Désignation du médicament concerné.</p> <p>Une liste de médicaments est conservée de manière sous-jacente, avec le code cti-ext (pour les médicaments belges) ou CIP (pour les médicaments français) par produit. Seuls les médicaments figurant sur cette liste peuvent être enregistrés. Cette liste peut être consultée via le site www.registreab.be ou via le portail des fournisseurs.</p>

			<p>Pour la <u>saisie manuelle</u>, il est possible de sélectionner le produit par son nom.</p> <p>Attention : un même produit peut figurer plusieurs fois dans la liste s'il existe en plusieurs conditionnements différents. Assurez-vous de choisir le conditionnement exact, ceci étant déterminant pour le calcul de la quantité totale de médicaments fournis dans l'exploitation.</p> <p>Avec Excel ou les services web, le médicament peut être enregistré sur la base du code cti-ext, CIP ou le code spécifique au cabinet. Dans ce dernier cas, vous devez définir le produit par mapping.</p> <p>Il n'est possible d'enregistrer des médicaments belges que pour des exploitations belges, et des médicaments français pour les exploitations françaises.</p>
--	--	--	--

Quantité livrée	AMOUNT	amount	<p><u>Pour les CV et les pharmaciens</u> : le nombre d’emballages livrés.</p> <p><u>Pour les fabricants d’aliments composés</u> : le nombre de kg de prémélange médicamenteux.</p> <p>Chaque fournisseur peut apporter des modifications aux enregistrements effectués, cela permet de corriger les erreurs.</p>
Espèce cible	TARGET_ANIMAL	targetAnimal	<p>Le type d’animal traité.</p> <p><u>Pour la saisie manuelle</u> : les possibilités sont proposées dans un menu déroulant.</p> <p>Pour l’utilisation d’<u>Excel ou des services web</u>, le système prévoit les codes standard suivants. Il est également possible d’utiliser des codes propres au cabinet. Il suffit alors de les définir à l’aide d’un ‘mapping’.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AV1= poules pondeuses ○ AV2= poulets de chair ○ AV3= parentaux de pondeuses ○ AV4= parentaux de poulets de chair ○ AV5= élevage de parentaux de pondeuses ○ AV6= élevage de parentaux de poulets de chair ○ AV7= élevage de poules pondeuses ○ AV8= dinde

Indication d'utilisation	USE	use	<p>La raison pour laquelle le traitement a été prescrit. Ce champ est facultatif.</p> <p><u>Pour la saisie manuelle</u> : les possibilités sont proposées dans un menu déroulant.</p> <p>Pour l'utilisation d'<u>Excel ou des services web</u>, le système prévoit les codes standard suivants. Il est également possible d'utiliser des codes propres au cabinet. Il suffit alors de les définir à l'aide d'un 'mapping'.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ CB= colibacillose ○ ORT= infections ORT ○ CO= coryza ○ VC= choléra aviaire ○ VZ= rouget ○ BE= entérite bactérienne ○ NUE= entérite nécrosante et ulcéreuse ○ EN= entérococcose ○ AN= autre
Vétérinaire	PROVIDER	provider	<p>Le vétérinaire ayant livré ou prescrit le médicament. Les CV ainsi que les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens doivent entrer le nom du vétérinaire.</p> <p>Pour l'utilisation d'<u>Excel ou des services web</u>, le champ doit contenir le numéro d'ordre du vétérinaire (le préfixe 'F' ou 'N' inclus pour une personne morale).</p>

Type de document	DOCUMENT_TYPE	documentType	<p>Le type de document utilisé pour le médicament fourni.</p> <p><u>Saisie manuelle</u> : les possibilités sont affichées dans un menu déroulant.</p> <p>Avec Excel ou les services web, les codes suivants sont prévus par défaut dans le système.</p> <ul style="list-style-type: none">○ TVD = Document d'Administration et de Fourniture○ VSP = Prescription○ VSF = Prescription d'Aliments Médicamenteux○ EVSF = Prescription Electronique d'Aliments Médicamenteux
------------------	---------------	--------------	---

Numéro de document	DOCUMENT_NUMBER	documentNumber	<p>Le numéro du document utilisé.</p> <p>Par type de document, il y a ou non un format standard à respecter pour la numérotation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Document d'Administration et de Fourniture (DAF) : pas de numérotation ni de format fixe. ○ Prescription (VSP) et Prescription d'Aliments Médicamenteux (VSF) : chiffre 0 ou 1 (0 pour les vétérinaires néerlandophones ou 1 pour les vétérinaires francophones), suivi du numéro d'ordre du vétérinaire (4 chiffres), suivi par 6 unités (numéro de suivi). Il s'agit d'un format fixe qu'il faut utiliser impérativement. ○ Prescription Electronique d'Aliments Médicamenteux (EVSF): même format que pour la prescription et la prescription d'aliments médicamenteux. Il faut ajouter un 'E' dans le numéro (son emplacement n'est pas encore défini par la loi, il peut donc être mis n'importe où dans le numéro de suivi).
Poulailler	STABLE	stable	Le poulailler dans lequel les animaux ont été mis en place.

9.2 Annexe 1B : Explication des champs d'enregistrement pour les couvoirs

Champ – saisie manuelle	Champ – saisie Excel	Champ - saisie Services web	Définition
/	REFERENCE_NUMBER	referenceNumber	<p>Il s'agit d'un code unique que le couvoir doit attribuer à l'enregistrement d'un lot unique lors de l'utilisation de <u>fichiers Excel et des services web</u>.</p> <p>Ce code doit toujours être complété. Si un lot unique doit être modifié, il est possible de retravailler avec ce code, et les anciennes données du lot unique sont écrasées par les données modifiées.</p>
Date de mise en place	SET_UP_DATE	setUpDate	<p>Le jour où les œufs / poussins sont mis dans le poulailler.</p> <p>Dans les sept jours de la mise en place d'un lot unique, les données du lot doivent être saisies dans le Registre AB.</p> <p><u>Avec Excel</u> : cette date doit être au format jj/mm/aaaa.</p> <p><u>Avec les services web</u> : cette date doit être au format aaaa-mm-jj.</p>

Producteur	STOCK_NUMBER	stockNumber	<p>Le producteur chez lequel le lot unique a été mis en place.</p> <p><u>Saisie manuelle</u> : il faut dans ce cas prévoir la possibilité de rechercher par numéro d'établissement (par ex. 44444444).</p> <p><u>Excel ou services web</u>: prévoir uniquement la possibilité de communiquer sur la base du numéro de troupeau complet (par ex. BE44444444-0301).</p> <p>Le numéro du poulailler doit toujours faire partie du numéro de troupeau. Lorsque des livraisons ont lieu dans les poulaillers 2 et 3, veuillez indiquer les numéros de troupeau BE44444444-0302 (pour le poulailler 2) et BE44444444-0303 (pour le poulailler 3).</p>
Nombre d'animaux mis en place	ANIMAL_AMOUNT	animalAmount	Le nombre d'animaux mis en place chez le producteur.
Animal cible	TARGET_ANIMAL	targetAnimal	<p>Le type d'animal mis en place.</p> <p><u>Pour la saisie manuelle</u> : les possibilités sont proposées dans un menu déroulant.</p> <p>Pour l'utilisation d'<u>Excel ou des services web</u>, le système prévoit les codes standard suivants. Il est également possible d'utiliser des codes propres au couvoir. Il suffit alors de les définir à l'aide d'un 'mapping'.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AV1= poules pondeuses ○ AV2= poulets

			<ul style="list-style-type: none"> ○ AV3= parentaux de pondeuses ○ AV4= poulets de chair parentaux ○ AV5= élevage des parentaux de pondeuses ○ AV6= élevage de poulets de chair parentaux ○ AV7= élevage de poules pondeuses ○ AV8= dinde
Numéro de lot	LOT_NUMBER	lotNumber	Il s'agit du numéro de lot unique, le numéro d'identification du groupe d'animaux mis en place. Ce numéro est toujours composé de la même façon : numéro d'établissement (BE ou FR avec 8 chiffres) – 03 + 01 (numéro du poulailler) / date de mise en place (2017_03_14)
Age à la mise en place	ANIMAL_AGE	animalAge	<p>Il s'agit de l'âge du groupe d'animaux mis en place chez le producteur.</p> <p><u>Saisie manuelle</u> : les possibilités sont affichées par menu déroulant.</p> <p><u>Excel ou services web</u> : les codes suivants sont prévus dans le système :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ EGG = comme œuf ○ DAY OLD CHICK = comme poussin d'un jour ○ PULLET = poulette
Code satellite	SATELLITE_NUMBER	satelliteNumber	<p>Il s'agit de l'identification du couvoir à l'aide de son code satellite.</p> <p>Ce champ ne doit être complété que par les couvoirs qui sont plusieurs à être rassemblés sous un même toit. Les couvoirs qui travaillent individuellement ne doivent pas le compléter.</p>

Poulailler	STABLE_NUMBER	stableNumber	Le numéro du poulailler où les animaux sont mis en place, un nombre compris entre 1 et 99.
Système de qualité d'origine	ORIGIN_QUALITY_SYSTEM	originQualitySystem	Ce champ est utilisé pour remplir le système de qualité d'origine. Les choix possibles sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Belplume - IKB - Autre
Pays d'origine	ORIGIN_COUNTRY	originCountry	Le pays d'origine. Les valeurs possibles sont reprises à l'annexe 1C.
Exploitation d'origine	ORIGIN_STOCK_NUMBER	originStockNumber	Le numéro d'établissement de l'exploitation d'origine (XXXXXXXX, par ex. 44444444). Ce champ est facultatif. S'il ne s'agit pas d'une exploitation possédant un certificat 'Belplume', il est également permis d'entrer le nom de la société.

9.3 Annexe 1C : Liste pays d'origine

code	description		
AD	Andorre	BV	Île Bouvet
AE	Émirats arabes unis	BW	Botswana
AF	Afghanistan	BY	Bélarus
AG	Antigua-et-Barbuda	BZ	Belize
AI	Anguilla	CA	Canada
AL	Albanie	CC	Îles Cocos (Keeling)
AM	Arménie	CD	République démocratique du Congo
AO	Angola	CF	République centrafricaine
AQ	Antarctique	CG	République du Congo
AR	Argentine	CH	Suisse
AS	Samoa américaine	CI	Côte d'Ivoire
AT	Autriche	CK	Îles Cook
AU	Australie	CL	Chili
AW	Aruba	CM	Cameroun
AZ	Azerbaïdjan	CN	Chine
BA	Bosnie-Herzégovine	CO	Colombie
BB	Barbade	CR	Costa Rica
BD	Bangladesh	CU	Cuba
BE	Belgique	CV	Cap-Vert
BF	Burkina Faso	CW	Curaçao
BG	Bulgarie	CX	Île Christmas
BH	Bahreïn	CY	Chypre
BI	Burundi	CZ	République tchèque
BJ	Bénin	DE	Allemagne
BM	Bermudes	DJ	Djibouti
BN	Brunei	DK	Danemark
BO	Bolivie	DM	Dominique
BR	Brésil	DO	République dominicaine
BS	Bahamas		
BT	Bhoutan		

DZ	Algérie
EC	Équateur
EE	Estonie
EG	Égypte
EH	République arabe sahraouie démocratique
ER	Érythrée
ES	Espagne
ET	Éthiopie
FI	Finlande
FJ	Fidji
FK	Îles Malouines (Falkland)
FM	États fédérés de Micronésie
FO	Îles Féroé
FR	France
GA	Gabon
GB	Royaume-Uni
GD	Grenade
GE	Géorgie
GF	Guyane française
GG	Guernesey
GH	Ghana
GI	Gibraltar
GL	Groenland
GM	Gambie
GN	Guinée
GP	Guadeloupe
GQ	Guinée équatoriale
GR	Grèce
GT	Guatemala
GU	Guam
GW	Guinée-Bissau

GY	Guyana
HK	Hong-Kong
HN	Honduras
HR	Croatie
HT	Haïti
HU	Hongrie
ID	Indonésie
IE	Irlande
IL	Israël
IM	Île de Man
IN	Inde
IQ	Irak
IR	Iran
IS	Islande
IT	Italie
JE	Jersey
JM	Jamaïque
JO	Jordanie
JP	Japon
KE	Kenya
KG	Kirghizistan
KH	Cambodge
KI	Kiribati
KM	Comores
KP	Corée du Nord
KR	Corée du Sud
KW	Koweït
KY	Îles Caïmans
KZ	Kazakhstan
LA	Laos
LB	Liban
LC	Sainte-Lucie
LI	Liechtenstein

LK	Sri Lanka
LR	Libéria
LS	Lesotho
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
LV	Lettonie
LY	Libye
MA	Maroc
MC	Monaco
MD	Moldavie
ME	Monténégro
MF	Saint-Martin
MG	Madagascar
MH	Îles Marshall
MK	Macédoine
ML	Mali
MM	Myanmar
MN	Mongolie
MO	Macao
MP	Mariannes du Nord
MQ	Martinique
MR	Mauritanie
MS	Montserrat
MT	Malte
MU	Île Maurice
MV	Maldives
MW	Malawi
MX	Mexique
MY	Malaisie
MZ	Mozambique
NA	Namibie
NC	Nouvelle-Calédonie
NE	Niger

NF	Île Norfolk
NG	Nigeria
NI	Nicaragua
NL	Pays-Bas
NO	Norvège
NP	Népal
NR	Nauru
NU	Niue
NZ	Nouvelle-Zélande
OM	Oman
PA	Panama
PE	Pérou
PF	Polynésie française
PG	Papouasie- Nouvelle-Guinée
PH	Philippines
PK	Pakistan
PL	Pologne
PM	Saint-Pierre-et- Miquelon
PR	Porto Rico
PS	Cisjordanie
PT	Portugal
PW	Palaos
PY	Paraguay
QA	Qatar
RE	Réunion (Île de la)
RO	Roumanie
RS	Serbie
RU	Russie
RW	Rwanda
SA	Arabie saoudite
SB	Îles Salomon
SC	Seychelles

SD	Soudan
SE	Suède
SG	Singapour
SH	Sainte-Hélène, Ascension et Tristan da Cunha
SI	Slovénie
SJ	Svalbard
SK	Slovaquie
SL	Sierra Leone
SM	Saint-Marin
SN	Sénégal
SO	Somalie
SR	Suriname
SS	Soudan du Sud
SV	Salvador
SX	Saint-Martin
SY	Syrie
SZ	Swaziland
TD	Tchad
TG	Togo
TH	Thaïlande
TJ	Tadjikistan
TK	Tokelau
TL	Timor-Leste
TM	Turkménistan
TN	Tunisie
TO	Tonga

TR	Turquie
TT	Trinité-et-Tobago
TV	Tuvalu
TW	Taïwan
TZ	Tanzanie
UA	Ukraine
UG	Ouganda
US	États-Unis
UY	Uruguay
UZ	Ouzbékistan
VC	Saint-Vincent et les Grenadines
VE	Venezuela
VG	Îles Vierges britanniques
VI	Îles Vierges américaines
VN	Vietnam
VU	Vanuatu
WF	Îles Wallis-et- Futuna
WS	Samoa
XK	Kosovo
YE	Yémen
YT	Mayotte
ZA	Afrique du Sud
ZM	Zambie
ZW	Zimbabwe

9.4 Annexe 2 : Définitions

- Participant: Un utilisateur du 'Registre AB'. Il peut s'agir tant d'un fournisseur que d'un producteur.
- Registre AB: Un logiciel en ligne permettant l'enregistrement et la surveillance de l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage porcin belge, et par extension, dans l'élevage d'autres espèces animales.
- Registre AB asbl : Association sans but non lucratif ayant pour objectif de réduire l'utilisation des médicaments et en particulier des antibiotiques dans l'élevage des animaux dans le cadre d'une approche durable de la santé et du bien-être des animaux ainsi que de contribuer à la réduction de la résistance aux antimicrobiens.
Le siège social et le secrétariat sont établis
Boulevard du Roi Albert II 35, boîte à 54
1030 Bruxelles
Numéro de TVA : BE 0689.903.689
NE : 0470805831
www.registreab.be
- Belplume asbl : Système de qualité belge pour la filière des poulets de chair et des poules pondeuses.
Info@belplume.be
www.belplume.be
Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 51
1030 Bruxelles
- Producteur : = responsable : personne physique, personne morale ou groupement de

personnes physiques et/ou morales, responsable de la gestion et de la réalisation d'activités agricoles dans une ou plusieurs unités de production.

Fournisseur : Un cabinet vétérinaire, un fabricant d'aliments composés ou un pharmacien qui fournit de la médication au troupeau.

Couvoir : Entreprise qui se consacre à la ponte et à l'éclosion d'œufs couvés et à la production de poussins d'un jour.

Vétérinaire de guidance d'exploitation : La personne physique, agréée conformément à l'article 4 de la loi du 28 août 1991 sur l'exercice de la médecine vétérinaire, ou la personne morale vétérinaire agréée, reconnue conformément au même article, avec laquelle le responsable conclut un contrat conformément à l'article 37 de l'AR du 17 juin 2013 relative aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires et les importations en provenance des pays tiers de volailles et d'œufs à couvrir et relatif aux conditions d'autorisation pour les établissements de volailles.

Rapport d'exploitation : Un rapport d'analyse personnalisé mis à disposition des bénéficiaires par Belpork dans le 'Registre AB'. Le rapport d'analyse est le compte-rendu de l'utilisation d'antibiotiques par troupeau. L'utilisation d'antibiotiques est calculée sur la base des enregistrements introduits dans le 'Registre AB' pendant la période d'enregistrement précédente pour l'exploitation concernée.

Portail des fournisseurs : Application en ligne pour les cabinets vétérinaires, les fabricants d'aliments composés et les pharmaciens. Cette application permet aux fournisseurs d'introduire et de consulter des données.

Portail des producteurs : Application en ligne pour les producteurs. Cette application permet aux producteurs de consulter leurs enregistrements et données, ainsi que leurs rapports d'exploitation.

Application en ligne pour les couvoirs. Cette application permet au couvoir de

- Portail des couvoirs : mettre en place des lots uniques et de consulter les données des lots.
- Procuration : Une procuration donne à un fournisseur accès à tous les rapports et à tous les enregistrements d'un producteur, y compris les enregistrements de fournisseurs autres que lui. Pour le vétérinaire de guidance d'exploitation, la procuration est automatique. Il existe également une procuration que le producteur peut donner à tout autre fournisseur, lui permettant d'accéder à toutes les données enregistrées de l'exploitation, et aux rapports d'exploitation.
- Médication : Terme global couvrant tous les produits antibactériens (PAB), les prémélanges médicamenteux contenant des antibiotiques ainsi que l'(utilisation d')oxyde de zinc (ZnO).
- Date de verrouillage des données : Quatre dates de verrouillage des données sont prévues : les 15 avril, 15 juillet, 15 octobre et 15 janvier. Une fois ces échéances passées, les fournisseurs n'auront plus la possibilité d'apporter des modifications aux enregistrements concernant le trimestre écoulé.
- Statut du rapport : Un rapport d'exploitation reçoit un statut vert ou rouge en fonction des médicaments utilisés dans l'exploitation. Un statut rouge est attribué aux exploitations qui se trouvent dans la zone rouge avec une ou plusieurs catégories animales. Les exploitations qui ne sont dans la zone rouge pour aucune catégorie animale bénéficient d'un statut vert. Vous trouverez de plus amples informations sur le rapport d'exploitation dans le Manuel 'Rapport périodique', qui peut être téléchargé sur le site www.registreab.be.
- Sanitel-Med : Dans Sanitel-Med sont conservés l'ensemble des antibiotiques et antidiarrhéiques à base d'oxyde de zinc à usage vétérinaire prescrits, fournis et administrés. Depuis le 27 février 2007, la loi impose l'enregistrement dans Sanitel-Med pour les volailles (poulets et poules pondeuses), les porcs et les veaux de boucherie.

9.5 Annexe 3 : Formulaire de demande d'adhésion producteur de volaille – participation volontaire


vzw Belplume asbl
 Koning Albert II-laan 35, bus 51 –
 Avenue du Roi Albert II 35, boîte 51
 1030 Brussel – Bruxelles
 Tél. 02/552 80 54 – Fax 02/552 81 30

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION PRODUCTEUR DE VOLAILLE (toutes les informations doivent obligatoirement être complétées)	
Nom de la société :	Nom :
<u>Données relatives à l'exploitation :</u>	
Adresse :	Code postal + lieu :
Tél :	Fax :
N° de TVA :	Langue :
E-mail :	
<u>Données relatives au troupeau :</u>	
Numéro de troupeau :	
Nombre de poulaillers :	<u>Numéros</u> des poulaillers :
Type de volaille*:	
Vétérinaire de guidance d'exploitation :	

* élevage poules parentales Ponte/Chair – poules parentales Ponte/Chair – poussins de chair – élevage poules pondeuses – poules pondeuses

Le soussigné confirme avoir pris connaissance du Règlement 'Registre AB' (en vigueur au moment de la signature) qu'il déclare approuver. Par ailleurs, le participant déclare approuver d'éventuels amendements au Règlement 'Registre AB' sur décision du Conseil d'administration de l'asbl Registre AB. Le participant en sera informé par courriel.

Le soussigné reconnaît qu'il ne pourra utiliser le logiciel du 'Registre AB' et les services adjoints qu'après avoir parcouru avec succès la procédure d'adhésion et de lancement telle que décrite dans le Règlement 'Registre AB'.

La cotisation annuelle est perçue au début de chaque année calendrier. Le montant peut être revu chaque année. Le cas échéant, les participants en sont informés. Les cotisations versées ne sont pas remboursées en cas d'arrêt d'utilisation du 'Registre AB'. Belplume asbl se réserve le droit d'annuler la participation au 'Registre AB' en cas de manque de paiement de la cotisation annuelle.

Pour accord,

Date : (mention obligatoire)

Nom du participant : (mention obligatoire)

(signature) :

9.6 Annexe 4 : Formulaire de demande d'adhésion couvoir



Belplume asbl
 Avenue Roi Albert II 35, boîte 51
 1030 Bruxelles
 Tel. 02/552 80 54 – Fax 02/552 81 30

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHESION COUVOIR	
(toutes les informations doivent obligatoirement être complétées)	
Nom d'entreprise:	
Responsable:	
<u>Coordonnées:</u>	
Adresse:	Code postal + lieu:
Tél:	Fax:
N° de TVA.:	Code lettré pour le satellite:
E-mail:	
Toute communication relative au Registre AB sera envoyée à l'adresse e-mail susmentionnée.	

Le soussigné confirme avoir pris connaissance du Règlement 'Registre AB' (en vigueur au moment de la signature) qu'il déclare approuver. Par ailleurs, le participant déclare approuver d'éventuels amendements au Règlement 'Registre AB' sur décision du Conseil d'administration de Belplume asbl. Le participant en sera informé par e-mail.

Le soussigné reconnaît qu'il ne pourra utiliser le logiciel du 'Registre AB' et les services adjoints qu'après avoir parcouru avec succès la procédure d'adhésion et de lancement telle que décrite dans le Règlement 'Registre AB'.

Pour accord,

Date: (mention obligatoire)

Nom-participant (mention obligatoire)

Signature :